

REPUBLIQUE DU BENIN

-----@-----



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

-----@-----

GROUPEMENT DE CABINETS



**MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES
PUBLICS DE LA SOCIETE NATIONALE DES EAUX
DU BENIN (SONEB) AU TITRE DE LA GESTION
BUDGETAIRE 2020**

Rapport définitif

AUDIT DE CONFORMITÉ

Mission réalisée par le **Groupe**

BELMAG-Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES

Avril 2023

REPUBLIQUE DU BENIN

-----@-----



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

-----@-----

GROUPEMENT DE CABINETS



**MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES
PUBLICS DE LA SOCIETE NATIONALE DES EAUX
DU BENIN (SONEB) AU TITRE DE LA GESTION
BUDGETAIRE 2020**

Rapport définitif

AUDIT DE CONFORMITÉ

Mission réalisée par le **Groupe**

BELMAG-Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES

Avril 2023



BELMAG Sarl



GROUPEMENT

Cotonou, le 24 Avril 2023

N/Réf : **_033/BELMAG/EVEREST EXP ASSOC/ 23**

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics.**

Cotonou - BENIN

Objet : Mission d'audit des marchés publics passés au titre de l'année 2020 de la gestion des ressources de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) - **Dépôt du rapport définitif.**

Monsieur le Président,

Conformément aux termes de référence de l'audit des marchés publics passés au titre de l'année 2020 dans le cadre de la gestion des ressources de la Société Nationale des Eaux du Bénin qui nous a été confié et après l'organisation des rencontres et séances de travail avec les structures concernées, nous avons élaboré le présent rapport définitif de mission.

Ce rapport retrace les conclusions de nos travaux de revue des procédures de passation des marchés au niveau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB).

Au cours de notre mission, nous avons rencontré la Personne responsable des marchés publics de la Société Nationale des Eaux du Bénin et divers autres acteurs intervenants dans le processus de passation des marchés au niveau de la SONEB. Nous tenons ici à les remercier pour leur disponibilité et leur collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de revue a été conduite en conformité avec les textes en vigueur sur la passation des marchés publics, notamment la Loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 et la Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 ainsi que leurs différents textes d'application. Notre mission a également été conduite en conformité avec les exigences des TdR de la mission ainsi qu'aux normes de revue a posteriori de la Banque mondiale que nous avons adaptées aux situations observées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



Elvire AGBASSAGAN

*Juriste, Spécialiste en Passation des
Marchés Publics*

SOMMAIRE

DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX.....	9
1. RESUME DES CONCLUSIONS.....	10
1.1 DILIGENCE N°1 : LA REVUE DU CADRE JURIDIQUE DES MARCHES PUBLICS....	10
1.2 DILIGENCE N° 2: L'APPRECIATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES NORMATIFS DE LA CHAÎNE DES MARCHES PUBLICS.....	10
1.3 DILIGENCE N° 3 : L'APPRECIATION DE L'INTEGRITE ET DE LA TRANSPARENCE DU SYSTEME.....	13
1.4 DILIGENCE N° 4 : LA COMPETENCE ET L'EXPERIENCE DES PERSONNES EN CHARGE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES	14
1.5 DILIGENCE N° 5 : LA TENUE ET LA CONSERVATION DES DOSSIERS ET DOCUMENTS RELATIFS AUX TRANSACTIONS ET A LA GESTION DES MARCHES	16
1.6 DILIGENCE N° 6 : L'EVALUATION DU DISPOSITIF DE GESTION ET DE SECURISATION DES BIENS ACQUIS	18
1.6.1 A propos du dispositif de gestion des biens acquis.....	18
1.6.2 A propos du dispositif de sécurisation de ces biens.....	18
1.7 DILIGENCE N° 7 : LA REVUE DE LA PASSATION DES MARCHES.....	18
2. CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION	20
2-1 JUSTIFICATION DE LA MISSION	20
2-2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS	20
2-3 DEROULEMENT DE LA MISSION	21
2-4 DIFFICULTES RENCONTREES.....	22
3. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS.....	23
3-1 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	23
3-2 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	24
3.2.1 Les organes de passation des marchés publics	24
3.2.2 Les organes de contrôle des marchés publics	24
3.2.3 L'organe de régulation des marchés publics.....	25
3-3 CADRE TECHNIQUE ET OPERATIONNEL	25
4. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	27
4-1 NORMES APPLICABLES A LA MISSION D'AUDIT DES MARCHES PUBLICS.....	27

4-2	METHODOLOGIE DE L'AUDIT DE CONFORMITE	27
4-3	CRITERES D'APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE	35
4-3	ÉCHANTILLONNAGE.....	38
5.	RESULTATS DES TRAVAUX.....	40
5-1	MARCHES AUDITES (OU ECHANTILLONNES).....	40
5-2	OPINION SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES CAPACITES DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTROLE.....	41
5-2-1	<i>Présentation des organes</i>	41
5-2-2	<i>Conformité des organes par rapport aux textes</i>	41
5-2-3	<i>Fonctionnement des organes</i>	41
5-2-4	<i>Capacités des Membres des organes</i>	42
5-3	OPINION SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES QUI ECHAPPENT AU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES.....	42
5-4	OPINION SUR DIVERSES ASSERTIONS	43
5-4-1	<i>Opinion sur le respect des textes et des procédures par les organes de passation et de contrôle des marchés publics</i>	43
5-4-2	<i>Opinion sur les cas de non-conformité des procédures avec les prescriptions de la loi portant code des marchés publics et ses textes d'application</i>	44
5-4-3	<i>Opinion sur les procédures ayant fait l'objet de plaintes, sur le règlement desdites plaintes par l'autorité contractante ainsi que l'application des décisions rendues par l'ARMP</i>	44
5-4-4	<i>Opinion sur la pertinence et conformité au cadre juridique des avis de la DNCMP sur les marchés relevant de ses limites de compétence</i>	44
5-4-5	<i>Opinion sur l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement</i>	45
5-4-6	<i>Opinion sur les situations d'attribution de marchés passés par Appel d'Offres (AO)</i>	45
5-4-7	<i>Opinion sur les situations d'attribution de marchés passés par Appel d'Offres restreint (AOR)</i> 45	
5-4-8	<i>Opinion sur les situations d'attribution de marchés passés en procédure de sollicitation de prix et la compétitivité des prix desdits marchés.</i>	46
5-4-9	<i>Opinion sur les situations d'attribution de marchés passés par entente directe et compétitivité des prix desdits marchés</i>	46
5-4-10	<i>Situations sur la régularité de la prise d'avenants</i>	46
5-4-11	<i>Opinion sur le fractionnement des marchés et les collusions de fournisseurs</i>	46
5-4-12	<i>Opinions sur la qualité des dossiers d'appel à concurrence</i>	47
5-4-13	<i>Opinion sur les rapports d'évaluation des offres et procès-verbaux d'attribution provisoire</i> 47	
5-4-14	<i>Opinion sur la notification des résultats d'attribution</i>	47
5-4-15	<i>Opinion sur la publication des avis dans les délais réglementaires</i>	48
5-4-16	<i>Opinion sur les avis de l'organe de contrôle compétent</i>	48
5-4-17	<i>Opinion sur la publication de l'avis d'attribution définitive</i>	49
5-5	EVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	50
5.5.1	<i>Respect des délais de passation des marchés</i>	51
5.5.2	<i>Respect des délais d'exécution et application des amendes et pénalités</i>	59
5-6	SYNTHESE DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DE CONFORMITE DES MARCHES	
59		
6.	CONSTATS GENERAUX	117

7. ANALYSE DES RISQUES.....	118
8. RECOMMANDATIONS.....	123
9. PLAN D’ACTIONS DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS	124
10. CONCLUSION	127
11. ANNEXES	128

DEFINITION DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

AOF	Attributions, Organisation et Fonctionnement
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BQ	Bonne Qualité
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Evaluation
CPMP	Commission de Passation des Marchés Publics
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Demande de Cotation
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DCMP	Délégué du Contrôle des Marchés Publics
ED	Entente Directe
EQ	Excellente Qualité
I	Insatisfaisant
MI	Modérément Insatisfaisant
MP	Modérément Performant
MQ	Mauvaise Qualité
NP	Non Performant
NC	Non Conforme
P	Performant
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PPMP	Plan de Passation des Marchés Publics
PTF	Partenaire Technique et Financier
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SPM	Spécialiste en Passation de Marchés

S/PRMP Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics

TdR Termes de Référence

TI Très Insatisfaisant

TP Très Performant

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : CRITERES D'APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE	35
TABEAU 2 : BAREME D'EXPRESSION DE L'OPINION GLOBALE	36
TABEAU 3 : APPRECIATION DU DEGRE DE CONFORMITE DES PROCEDURES	38
TABEAU 4 : ÉCHANTILLONNAGE DES MARCHES SOUS REVUE/AUDIT DE CONFORMITE DES MARCHES	39
TABEAU 5 : REPARTITION DES MARCHES SOUS REVUE PAR TYPE DE PROCEDURES	40
TABEAU 6 : ÉVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE LA PERFORMANCE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE.	50
TABEAU 7 : DELAIS DE PASSATION DES MARCHES	51
TABEAU 8 : SYNTHESE DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DE CONFORMITE.....	59
TABEAU 9 : ANALYSE DES RISQUES DE PASSATION	120
TABEAU 10 : PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	123
TABEAU 11 : PLAN D'ACTIONS.....	124

1. RESUME DES CONCLUSIONS

Les principaux résultats obtenus à l'issue de l'audit, se présentent ainsi qu'il suit :

1.1 DILIGENCE N°1 : LA REVUE DU CADRE JURIDIQUE DES MARCHES PUBLICS

Conformément aux TdR de la mission, la revue du cadre juridique des marchés publics a été faite notamment à travers le cadre légal, réglementaire et institutionnel.

Cette revue a permis de noter qu'il y a deux (02) lois qui sont applicables aux marchés sous revue durant l'année 2020. Il s'agit de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et ses textes d'application, de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application.

Toutefois, les décrets d'application de la nouvelle loi ont été signés le 23 décembre 2020 et publiés au journal officiel de la République du Bénin, le 15 juin 2021 pour une partie et le 1^{er} juillet 2021 pour le reste.

De ce fait, nous avons deux (02) catégories de marchés sous revue, à savoir les marchés sous revue du code de 2017 et ceux sous revue du nouveau code pour compter du 29 septembre 2020.

Mais, dans la pratique, la Société Nationale des Eaux du Bénin n'a pas appliqué les dispositions du nouveau code des marchés publics pour les marchés conclus après le 29 septembre 2020 dans le cadre de la Gestion Budgétaire 2020 étant entendu que les différents décrets pris en application de la loi n°2020-26 datent du 23 décembre 2020. S'agissant des organes et des procédures, les prescriptions du code des marchés applicables ont été globalement respectées par la SONEB.

Ainsi, l'appréciation de cette diligence est **jugée satisfaisante**.

1.2 DILIGENCE N° 2 : L'APPRECIATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES NORMATIFS DE LA CHAÎNE DES MARCHES PUBLICS

La SONEB dispose dans la conduite de ces procédures d'acquisitions, des organes de passation et de contrôle des marchés publics, conformément aux prescriptions du code des marchés publics. La fonction de passation des marchés publics est nettement séparée de la fonction de contrôle des marchés publics. L'organisation et le fonctionnement des organes normatifs de la chaîne des marchés publics au sein de l'Autorité Contractante se présentent comme suit :

N°	Rubrique	Fonctionnement souhaitable/Constatations
1	Personne Responsable des Marchés Publics	En vertu des dispositions des articles 1^{er} et 2 du décret n° 2018-226 du 13/06/2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la CPMP, la PRMP est mandatée par l'Autorité contractante pour mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés publics. Elle est habilitée à signer le marché au nom et pour le compte de l'Autorité contractante. <i>La PRMP de la Société Nationale des Eaux du Bénin a été nommée par décision N°003/2019/SONEB/DG du 19 avril 2019.</i> <i>La PRMP dispose d'un secrétariat permanent qui l'assiste dans l'accomplissement des tâches.</i> <i>Nous avons noté que les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés publics ont été élaborés par la PRMP. Les rapports d'activités sont bien élaborés et permettent d'apprécier les véritables performances de cet organe de passation.</i>
2	Secrétariat Permanent de la PRMP	Exigence possible mais expressément non requise au regard des dispositions de l'article 3 du décret n° 2018-226 du 13/06/2018 (la PRMP dispose, au besoin d'un secrétariat permanent). <i>La SONEB dispose d'un Secrétariat Permanent de la PRMP au titre de la gestion 2020. Ce secrétariat est composé de deux (02) membres disposant d'expériences en passation des marchés publics.</i>
3	Commission de Passation des marchés publics/Comité de Passation des Marchés	L'article 10 du décret n° 2018-226 du 13/06/2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la CPMP dispose que la CPMP assiste la PRMP dans ses missions. L'article 9 du décret n° 2018-227 du 13/06/2018 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, prévoit la mise en place d'un comité de

N°	Rubrique	Fonctionnement souhaitable/Constatations
		passation des marchés pour les marchés publics passés par les procédures de demandes de renseignements et de prix. <i>Les preuves de mise en place du comité de passation des marchés conclus selon la procédure de DRP au titre de la gestion 2020 existent et sont contenus dans les dossiers.</i>
4	Cellule de Contrôle des Marchés Publics	Aux termes des dispositions de l'article 12 du décret n° 2018-227 du 13/06/2018 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, la Cellule de Contrôle des Marchés Publics des autorités contractantes assure le contrôle a priori de la procédure de passation et du suivi de l'exécution des marchés passés suivant la procédure de DRP et le contrôle a posteriori des marchés publics passés par la procédure de demande de cotation. La mission de revue a constaté l'existence d'une cellule de contrôle des marchés publics dont le chef a été nommé par décision du Directeur Général (N°056/2018/SONEB/DG/DACH/DAAG du 28 décembre 2018). <i>Nous avons noté que les rapports d'activités de la CCMP sont bien élaborés et permettent d'apprécier les véritables performances de cet organe de contrôle.</i> Comme convenu à l'atelier de validation , la CCMP a transmi le 13/04/2023, ces rapports d'activictés (04) ainsi que les preuves de l'exercice du contrôle à posteriori des marchés passés par DC qui sont jugées satisfaisantes après revue.
<u>Niveau de conformité :</u>		<i>La revue de l'organisation et du fonctionnement des organes normatifs donne lieu après intégration des contres</i>

N°	Rubrique	Fonctionnement souhaitable/Constatations
		<i>observations émises par l'AC le 13_03_2023 à une appréciation satisfaisante</i>

1.3 DILIGENCE N° 3 : L'APPRECIATION DE L'INTEGRITE ET DE LA TRANSPARENCE DU SYSTEME

La transparence des procédures est l'un des principes fondamentaux régissant les marchés publics. Il s'agit également d'un principe fondamental de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les marchés publics mais aussi de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'intégrité publique. En vertu de ce principe, l'autorité contractante doit assurer une information claire et pertinente sur ses marchés, de nature à garantir l'intégrité du système et surtout à diminuer le risque de contentieux que présentent souvent les résultats de l'évaluation des offres.

L'appréciation de l'intégrité et de la transparence du système a donc été faite sur la base des principaux indicateurs ci-après :

- publicité satisfaisante : il s'agit d'assurer la publication large et suffisamment à l'avance des besoins (à travers l'avis général de passation des marchés, le plan de passation des marchés, voire les avis d'appel à candidature), de façon à garantir l'accès au plus grand nombre de candidats ;
- utilisation de documents contractuels pertinents : elle permet la possibilité de prendre connaissance des règles effectivement appliquées à travers des textes clairs, y compris l'usage de documents types (cahiers de clauses, acte d'engagement, code d'éthique et de déontologie, engagement du candidat à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie...), qui facilitent le contrôle a posteriori du respect de ces règles ;
- clarté du choix de l'attributaire du marché : elle passe, entre autres canaux, par l'ouverture publique des plis et la publication des résultats de l'évaluation (notification faite à l'attributaire et aux soumissionnaires non retenus avec précision des motifs de rejet de leurs offres) permettant le contrôle de l'impartialité des procédures d'attribution du marché par les candidats eux-mêmes, à travers leurs droits de recours, et par les structures de contrôle.

L'appréciation globale de ces indicateurs pour l'ensemble des 41 marchés sous revue, indique que l'intégrité et la transparence des différents processus de passation ont été assurées tout au long des processus conduits. Toutefois certaines exigences comme :

- ***la publication de l'avis d'attribution définitive n'a pas été effectuée pour certains marchés audités ;***
- ***la publication du PV d'attribution provisoire n'a été effectuée pour certains marchés.***

Niveau de conformité : Performance moyennement satisfaisante.

1.4 DILIGENCE N° 4 : LA COMPETENCE ET L'EXPERIENCE DES PERSONNES EN CHARGE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES

Les capacités, la compétence et l'expérience des membres des organes de passation et de contrôle des marchés de la SONEB ont été passées en revue.

Nous avons d'abord vérifié la conformité de la composition des différents organes par rapport aux textes en vigueur. Ensuite, nous avons apprécié les aptitudes professionnelles des membres par rapport aux exigences du décret n° 2018-226 du 13 juin 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la CPMP et le cas échéant, du décret n° 2018-225 du 13 juin 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement des CCMP en République du Bénin.

Les diligences mises en œuvre ont permis de relever ce qui suit :

N°	Rubrique	Situation souhaitable / Constatations
1	Personne Responsable des Marchés Publics	Profil requis : Cadre de catégorie A qui a rang de directeur technique, échelle 1 ou niveau équivalent, justifiant d'une expérience d'au moins quatre (4) ans dans le domaine des marchés publics. <i>A la lecture du CV de la PRMP nommée par décision N°003/2019/SONEB/DG du 19 avril 2019, nous avons relevé qu'il dispose à la date de sa nomination, d'expériences en passation de marchés avant sa nomination.</i>
2	Secrétariat Permanent de la PRMP	Composition et profil requis : - un secrétaire des services administratifs de la catégorie B ou de niveau équivalent, ou un archiviste de la catégorie A ou de niveau équivalent ; - un assistant en passation de marchés disposant d'une formation de base en passation des marchés ou d'au

N°	Rubrique	Situation souhaitable / Constatations
		moins une année d'expérience dans le domaine des marchés publics. <i>Le secrétariat de la PRMP est doté du personnel (02) disposant au moment de notre passage et selon les informations recueillies de leur différents CV, d'expériences en passation des marchés.</i>
3	Comité de Passation des Marchés	Composition et profil requis : - la PRMP au profil mentionné supra ; - le responsable en charge des affaires financières, au profil correspondant à sa fiche de poste ; - le responsable du service technique concerné, au profil correspondant à sa fiche de poste. L'ordonnateur prend des notes de services pour mettre en place les commissions/comités de passation des marchés en tant que de besoin.
5	Cellule de Contrôle des Marchés Publics	Composition et profil requis : - un chef de cellule qui a rang de directeur technique, spécialiste en passation des marchés publics ou un délégué de la DNCMP ; - un juriste ; - un spécialiste du domaine d'activité dominante de l'autorité contractante, de la catégorie A ou à défaut, B1 ou équivalent ; - un secrétaire des services administratifs de la catégorie B ou équivalent. La mission de revue a constaté l'existence d'une cellule de contrôle des marchés publics dont le chef a été nommé par décision du Directeur Général (N°056/2018/SONEB/DG/DACH/DAAG du 28 décembre 2018). <i>A la lecture du CV du chef de la CCMP, nous avons relevé qu'il dispose d'expériences en marchés publics avant sa nomination.</i>
<u>Niveau de conformité :</u>		<i>En conclusion , La revue de la compétence et de l'expérience des membres des organes de passation et de contrôle des marchés de la SONEB donne lieu après intégration des contres observations émises par l'AC, le 13_04_2023 à une appréciation satisfaisante</i>

1.5 DILIGENCE N° 5 : LA TENUE ET LA CONSERVATION DES DOSSIERS ET DOCUMENTS RELATIFS AUX TRANSACTIONS ET A LA GESTION DES MARCHES

La Personne Responsable des Marchés Publics est chargée de mettre en œuvre l'ensemble des procédures d'enregistrement des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières et procéder à l'archivage des dossiers de marchés publics par des méthodes modernes efficaces (article 2, alinéa 13 du décret n° 2018-226 du 13 juin 2018).

Ainsi, l'appréciation de la tenue et de la conservation des dossiers et documents des différentes étapes de la passation des marchés sous revue a été faite par la mission. La mise en œuvre de cette diligence nous a permis de relever ce qui suit :

- *les dossiers de marchés ont été mis dans des chemises ou cartables à sangles ou mieux dans des boîtes à archives portant individuellement l'inscription de l'objet du marché ou dans des boîtes d'archives.*
- *les dossiers de marchés mis à la disposition de la mission comportent dans l'ensemble, les documents essentiels relatifs à chaque marché, depuis la planification jusqu'à la gestion des contrats : même s'il est vrai qu'il manque au moins une pièce dans tous les dossiers examinés, il n'en demeure pas moins vrai que le taux global d'exhaustivité des pièces déterminé par nos soins est de **90%**, soit un taux global d'incomplétude des pièces de l'ordre de **10%** (**système d'archivage efficace mais susceptible d'amélioration**) ;*
- *la **dématérialisation** du processus d'acquisition (encadrée par les articles 65 à 68 de la loi n° 2017-04 du 19/10/2017) est encore à l'étape primitive.*

Niveau de conformité : Performance satisfaisante.

Notre opinion sur performance ou non du système de classement et d'archivage des dossiers de marché s'est fondée sur des critères d'évaluation précis définis dans le tableau ci-dessous présenté.

➤ **Définition des critères**

Tenue et conservation de la documentation relative à la commande publique	Sous-critères			Note moyenne arrondie à l'unité proche	Opinion
	Classement (mise en ordre des documents sur la base des critères préétablis)	Archivage physique (conservation et stockage des documents papier)	Archivage électronique (conservation et stockage des documents numériques)		
Echelle de notation en fonction du risque couru par l'autorité contractante	1 = Mode de classement très satisfaisant	1 = Système d'archivage physique très satisfaisant	1 = Système d'archivage électronique très satisfaisant	1	Performance totalement satisfaisante
	2 = Mode de classement satisfaisant	2 = Système d'archivage physique satisfaisant	2 = Système d'archivage électronique satisfaisant	2	Performance satisfaisante
	3 = Mode de classement moyennement satisfaisant	3 = Système d'archivage physique moyennement satisfaisant	3 = Système d'archivage électronique moyennement satisfaisant	3	Performance moyennement satisfaisante
	4 = Mode de classement insatisfaisant	4 = Système d'archivage physique insatisfaisant	4 = Système d'archivage électronique insatisfaisant	4	Performance non satisfaisante
	5 = Très mauvais mode de classement	5 = Très mauvais système d'archivage physique	5 = Absence d'archivage électronique	5	Très mauvaise performance

Ainsi l'évaluation du système de classement et d'archivage des dossiers de marchés mis en place au sein de la SONEB a été faite comme suit :

➤ **Evaluation de la performance du système de classement et d'archivage**

Tenue et conservation de la documentation relative à la commande publique	Sous-critères		
	Classement	Archivage physique (étant fonction du taux global d'exhaustivité)	Archivage électronique
Note attribuée	2	1	3
Note totale des 3 sous-critères	6		
Note moyenne arrondie à l'unité proche	2		
Opinion correspondante	Performance satisfaisante		

1.6 DILIGENCE N° 6 : L'EVALUATION DU DISPOSITIF DE GESTION ET DE SECURISATION DES BIENS ACQUIS

Il s'agit ici de s'assurer de l'efficacité du système de contrôle interne afférent à la gestion des biens durables et consommables. Dans le cadre de notre mission, nous avons vérifié d'une part la bonne application des instructions et règles liées à la gestion des stocks et des immobilisations de la SONEB et d'autre part, la conformité des directives données et des actions entreprises avec les dispositions légales et réglementaires.

1.6.1 A propos du dispositif de gestion des biens acquis

Nous avons vérifié si le dispositif de gestion des biens mis en place permet de :

- connaître à tout moment le niveau de stock de chaque article, de réduire le coût de stockage, d'éviter le gaspillage des fournitures et de suivre leur consommation ;
- identifier les immobilisations acquises et de s'assurer de leur enregistrement exhaustif.

Le Responsable désigné pour la gestion des matériels de la SONEB est chargé de mettre en application les règles de gestion des stocks et des immobilisations. Les diligences que nous avons mises en œuvre ont été globalement satisfaisantes.

1.6.2 A propos du dispositif de sécurisation de ces biens

A ce niveau, nous avons vérifié par sondages si les stocks et les immobilisations existent, sont bien gardés et font l'objet d'un suivi régulier de la part des divers responsables chargés de leur gestion.

La Société Nationale des Eaux du Bénin dispose d'un magasin de stockage des fournitures et autres matériels et d'un service matériel affecté à leur gestion. La sécurité du bâtiment est assurée par les forces de sécurité publique. Le patrimoine de l'autorité contractante est donc protégé et sauvegardé.

Niveau de conformité : Performance satisfaisante.

1.7 DILIGENCE N° 7 : LA REVUE DE LA PASSATION DES MARCHES

Nous avons effectué notre revue conformément aux termes de référence de la mission et au cadre juridique des marchés publics en vigueur.

L'échantillon final audité est constitué de **quarante-un (41) marchés dont 13 marchés de fournitures, 15 marchés de services et 04 marchés de prestations intellectuelles et 09 marchés de travaux.**

Aucune procédure n'a fait l'objet de plaintes sur la période sous revue. Aucun marché n'a fait l'objet de résiliation.

Les constatations d'ordre général issues de notre revue de la passation des marchés se résument ainsi qu'il suit :

- ✓ Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire et définitive;
- ✓ approbation de certains marchés après l'expiration du délai de validité des offres ;
- ✓ Absence de preuve de prorogation du délai de validité des offres avant approbation.

Niveau de conformité : Performance moyennement satisfaisante.

Les appréciations de chaque indicateur de conformité des processus de passation des marchés par rapport à la réglementation ont été déterminées et précisées. L'appréciation globale du déroulement de toutes les procédures de passation des marchés au niveau de la SONEB est jugée **moyennement performante**.

RESUME DE L'OPINION GLOBALE DE L'AUDITEUR

N°	Désignation	Opinions
01	Le cadre juridique des marchés publics de la SONEB	Performance satisfaisante
02	Appréciation de l'organisation et du fonctionnement des organes normatifs de la chaîne des marchés publics de la SONEB	Performance satisfaisante
03	Appréciation de l'intégrité et de la transparence du système	Performance moyennement satisfaisante
04	La compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés	Performance satisfaisante
05	La tenue et la conservation des dossiers et documents relatifs aux transactions et à la gestion des marchés	Performance satisfaisante
06	Évaluation du dispositif de gestion et de sécurisation des biens acquis	Performance satisfaisante
07	La revue de la passation des marchés	Performance moyennement satisfaisante
Opinion globale de la performance de la passation des marchés		Performant

2. CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION

2-1 JUSTIFICATION DE LA MISSION

La transposition des directives 4 et 5 de l'UEMOA sur les marchés publics dans la législation béninoise a permis de distinguer à chaque niveau du système des marchés publics, les différents organes avec leurs compétences spécifiques et les responsabilités qui y sont liées (organes de passation, organes de contrôle et organe de régulation). Cette réforme qui aligne le système des marchés publics béninois sur les meilleures pratiques internationales en la matière, comporte d'importantes innovations en ce qu'elle rationalise le contrôle a priori, renforce l'encadrement des régimes dérogatoires, responsabilise davantage les autorités contractantes et systématise le contrôle a posteriori.

Au plan institutionnel, l'adoption et la promulgation de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics consacre la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) sous forme d'autorité administrative indépendante, dotée de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie administrative et financière, distincte de l'entité centrale de contrôle de la passation des marchés, en l'occurrence la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

En effet, aux termes des dispositions du décret n° 2020-595 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ARMP, celle-ci a, entre autres, pour missions : l'assistance des autorités nationales compétentes dans le cadre de la définition des politiques et de l'élaboration de la réglementation en matière de la commande publique, la formation des acteurs et le développement du cadre professionnel, la mise en œuvre des procédures d'audits techniques indépendants de la commande publique ainsi que la sanction des irrégularités constatées et le règlement non juridictionnel des litiges nés à l'occasion de la passation de la commande publique.

A ce titre, l'ARMP est tenue de faire réaliser, à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit technique indépendant en vue de contrôler et de suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés.

C'est dans ce cadre que l'ARMP, à la suite des missions d'audit des années 2018 et 2019, envisage de faire réaliser des audits indépendants des marchés publics passés par les autorités contractantes au titre de l'exercice budgétaire 2020.

2-2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS

La présente mission d'audit a pour principal objectif, de vérifier la régularité des processus de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, afin de mesurer le degré de respect, par les autorités contractantes, les autorités approbatrices, et les organes de contrôle des marchés publics, des dispositions et procédures édictées par la réglementation relative aux marchés publics.

Spécifiquement, cette mission d'audit des marchés publics permettra de :

- vérifier que la procédure suivie est conforme aux dispositions applicables ;
- exprimer une opinion sur la qualité de l'exécution des contrats, incluant les aspects techniques et financiers, la réalisation physique ainsi que le caractère compétitif des prix ;
- identifier les cas de passation des marchés non conformes à la réglementation en vigueur, pour les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles ;
- procéder à la réconciliation et à la comparaison des dépenses réellement effectuées, par rapport aux dispositions contractuelles des marchés concernés, afin de vérifier si les fonds ont été utilisés aux fins prévues ;
- évaluer si le maître d'ouvrage a un dispositif de contrôle interne adéquat et efficace et si ledit système de contrôle permet d'assurer que :
 - la procédure de passation des marchés suivie est conforme à la réglementation, et si elle est mise en œuvre de manière efficace et dans les délais raisonnables ;
 - les paiements sont effectués uniquement pour les dépenses éligibles et pour les travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles réellement effectués et réceptionnés ;
- faire des recommandations sur l'amélioration du système de passation, de gestion et de suivi des marchés ainsi que sur le système d'archivage de toute la documentation relative aux marchés publics ;
- mettre l'accent sur la pratique de fractionnement des dépenses, ainsi que l'usage des avenants.

Les principaux résultats attendus de la mission d'audit sont la production des rapports de conformité et de matérialité.

2-3 DEROULEMENT DE LA MISSION

En vue de la réalisation et de l'atteinte des objectifs de la mission, plusieurs démarches et diligences ont été menées ; il s'agit de :

- la demande et la délivrance par l'ARMP d'un mandat d'intervention ;
- l'obtention d'une séance de prise de contact et de démarrage de la mission avec les cadres de la Société Nationale des Eaux du Bénin ;
- l'obtention auprès de l'Autorité Contractante de la liste de tous les marchés passés par la Société Nationale des Eaux du Bénin dans le cadre de la gestion budgétaire 2020 ;
- la demande par courrier auprès de SONEB de toutes les pièces relatives aux différentes procédures des marchés passés au titre de la période sous revue ;
- le traitement de la population de marchés par type de marché et par procédure ;

- la revue des procédures de passation de marchés pour l'échantillon retenu conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics (Loi n° 2017-04 du 19 Octobre 2017 et Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et leurs textes d'application) ;
- l'appréciation de l'organisation de l'Autorité Contractante pour la gestion des marchés conformément à la réglementation applicable ;
- l'analyse de l'exécution diligente des marchés sélectionnés dans le cadre de la présente revue ;
- la vérification de la preuve de paiement ainsi que l'appréciation du délai de paiement des prestataires ;
- la restitution des résultats d'audit de conformité ;
- la réception et le recueil des observations de l'autorité contractante suite à la séance de restitution des résultats d'audit de conformité ;
- l'élaboration des rapports provisoires d'audit de conformité prenant en compte les contre-observations de l'autorité contractante parvenues par mail ;
- la finalisation du rapport provisoire d'audit prenant en compte les contre observations de la SONEB.

2-4 DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de la mise en œuvre des diligences dans le cadre de l'audit des marchés de la Société Nationale des Eaux du Bénin, la mission n'a pas rencontré de difficulté particulière pendant la phase de revue. Toutefois, la non exhaustivité de certaines pièces de documents de marchés, ne nous a pas permis de faire dans certain marché une étude approfondie.

Nous souhaiterions qu'à l'avenir, des dispositions idoines soient prises pour garantir encore plus l'efficacité du système de classement des dossiers de marchés au niveau de la SONEB avant le démarrage effectif de la mission.

3. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS

3-1 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

La revue du cadre légal et réglementaire des marchés publics passe par la revue des textes applicables aux marchés publics sur la période sous revue.

A cet effet, le groupement BELMAG-Sarl et EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES a procédé dans un premier temps à une revue documentaire de l'ensemble des textes qui sont en vigueur en République du Bénin et applicables aux activités de passation de marchés publics.

De cette analyse, il ressort que durant la période allant du 1er janvier au 28 septembre 2020, le texte en vigueur et applicable aux marchés publics au Bénin est la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et ses textes d'application.

Il convient de faire observer que dans le cadre des réformes des finances publiques, le Gouvernement a initié et introduit au parlement qui l'a voté, un nouveau code des marchés publics en sa séance du 30 juillet 2020.

Toutefois, ce n'est que le 29 septembre 2020, que la nouvelle loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 a été promulguée par le Chef de l'État. Dans le même sens, il faudra attendre le 23 décembre 2020 pour que les décrets d'application de la nouvelle loi soient signés et publiés au journal officiel le 15 juin 2021 pour une partie et le 1er juillet 2021 pour le reste.

Ainsi, il est aisé de noter que du 29 septembre 2020 (date de promulgation correspondant à la date d'entrée en vigueur) jusqu'au 23 décembre 2020, c'est la nouvelle loi qui devra être appliquée par les autorités contractantes. Car elle a abrogé le code précédent de 2017 en son article 133. Puis a disposé des modalités de gestion des procédures de passation des marchés notifiés avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (article 131 du code de 2020).

En conclusion, le nouveau code des marchés publics de 2020 est entré en vigueur depuis le 29 septembre 2020, date de sa promulgation et publié au Journal officiel le 1er décembre 2020. Mais faute de la prise des décrets d'application, et pour ne pas être dans un vide juridique, cette loi devra être mise en œuvre par les autorités contractantes sur la base des anciens décrets dans leurs stipulations qui ne sont pas contraires aux dispositions de la nouvelle loi.

De ce fait, nous aurons deux (02) catégories de marchés sous revue : (i) les marchés soumis à la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 et ses textes d'application et les marchés passés dans le cadre de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.

Pour le cas de la Société Nationale des Eaux du Bénin, la loi n° 2017-04 du 19 Octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin a été utilisée.

3-2 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

Le cadre institutionnel des marchés publics au Bénin est régi d'une part par les dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 en ses articles 10 à 22 et des décrets n° 2018-223, n° 2018-224 et n° 2018-225 du 13 juin 2018 pour les marchés sous revue du code des marchés publics de 2017.

Pour les marchés sous revue de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, ce cadre institutionnel est régi par les dispositions des articles 10 à 22 de cette loi et des décrets n° 2020-595, n° 2020-596, n° 2020-597 et n° 2020-598 du 23 décembre 2020.

En application de ces dispositions, il est institué des organes de passation des marchés publics, des organes de contrôle des marchés publics et un organe de régulation.

3.2.1 Les organes de passation des marchés publics

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) est le mandataire de l'autorité contractante qui est chargé de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés publics. Il est la personne habilitée à signer le marché au nom de l'Autorité Contractante.

Pour les marchés régis par la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics, une commission de passation des marchés publics (CPMP) est placée auprès de la PRMP et l'assiste dans l'exécution de sa mission.

S'agissant des marchés régis par la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics, une Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE), qui est une commission ad hoc, est mise en place pour assister la PRMP dans la conduite de chaque procédure de passation des marchés. La COE assiste également la PRMP dans l'exécution de sa mission.

3.2.2 Les organes de contrôle des marchés publics

Il s'agit de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP).

La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) est une direction placée sous la tutelle du Ministère en Charge des Finances. Elle est l'organe central de contrôle de la commande publique.

Pour la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP), il s'agit d'une entité créée auprès de chaque Autorité contractante. Ainsi, pour chaque Autorité contractante, l'ensemble des opérations de passation de marchés dont les montants sont dans sa limite de compétence, sont soumis à la CCMP pour avis de non objection.

3.2.3 L'organe de régulation des marchés publics

Il s'agit de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). L'ARMP est une entité administrative indépendante.

Elle est l'organe de régulation de la commande publique et est rattachée à la Présidence de la République. Elle est dotée de la personnalité juridique et jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière.

3-3 CADRE TECHNIQUE ET OPERATIONNEL

Le cadre technique et opérationnel sera décrit à travers les différentes procédures établies et les outils de mise en œuvre desdites procédures.

Les différentes procédures établies par le code des marchés publics et mises en œuvre dans le cadre des marchés de la Société Nationale des Eaux du Bénin s'établissent comme suit :

- l'appel d'offres ouvert ;
- l'Entente Directe (ED) ;
- la Demande de Renseignement et des Prix (DRP) ;
- la demande de cotation (DC).

L'entente Directe est une procédure non compétitive, qui peut être conduite quel que soit le seuil et le montant du marché. Toutefois, elle doit être soumise pour autorisation préalable de la DNCMP. Toutefois, la DNCMP doit veiller à ce que sur chaque année budgétaire, le montant cumulé des marchés de gré à gré soumis à son autorisation ne dépasse pas dix pour cent (10%) du montant des marchés passés par l'autorité contractante (AC).

La demande de renseignements et de prix (DRP) et la demande de cotation (DC) constituent des procédures de sollicitation de prix et sont applicables aux marchés dont les montants prévisionnels HT sont inférieurs aux seuils de passation des marchés mais supérieurs au seuil de dispense.

Les demandes de renseignements et de prix s'appliquent aux marchés dont le montant prévisionnel HT est inférieur aux seuils de passation des marchés publics et supérieur à 10.000.000 FCFA selon la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 mais supérieur ou égal à 10.000.000 FCFA selon la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017.

Les demandes de cotation s'appliquent aux marchés dont le montant prévisionnel HT est inférieur ou égal à 10.000.000 FCFA et supérieur à 4.000.000 FCFA selon la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020. Quant aux marchés soumis à la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics, les procédures de demande de cotation s'appliquent quand le montant prévisionnel HT du marché est inférieur à 10.000.000 FCFA et supérieur ou égal à 2.000.000 FCFA.

Les outils de mise en œuvre des procédures sont les documents types mis à la disposition des Autorités contractantes par l'ARMP. Il s'agit dans le cas d'espèce des marchés de la SONEB, du dossier type de Demande de Cotation, du dossier type de Demande de Renseignements et de Prix et du dossier type de l'Appel d'Offres ouvert figurant sur le site de l'ARMP.

Aussi, convient-il de parler des autres outils de planification et de mise en œuvre des différentes procédures de passation des marchés notamment du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP). Il est un outil de traçabilité du circuit de gestion du processus de passation et d'exécution des marchés publics. Il constitue un système de collecte, d'information et de planification des différents processus de passation des marchés.

En effet, par la circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020, l'ARMP a fixé tous les documents à publier de manière obligatoire par tous les acteurs du système de la commande publique en République du Bénin. Il est ainsi exigé à toutes les autorités contractantes, de publier à travers le SIGMAP, le Plan de Passation des Marchés Publics (PPM), les avis d'appel à concurrence, les dossiers d'appel à concurrence, les rapports d'analyse, les avis d'attribution provisoire et définitive des marchés ainsi que la page de garde des contrats. **Dans le cas de la SONEB, il a été utilisé le SIGMAP.**

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

4-1 NORMES APPLICABLES A LA MISSION D'AUDIT DES MARCHES PUBLICS

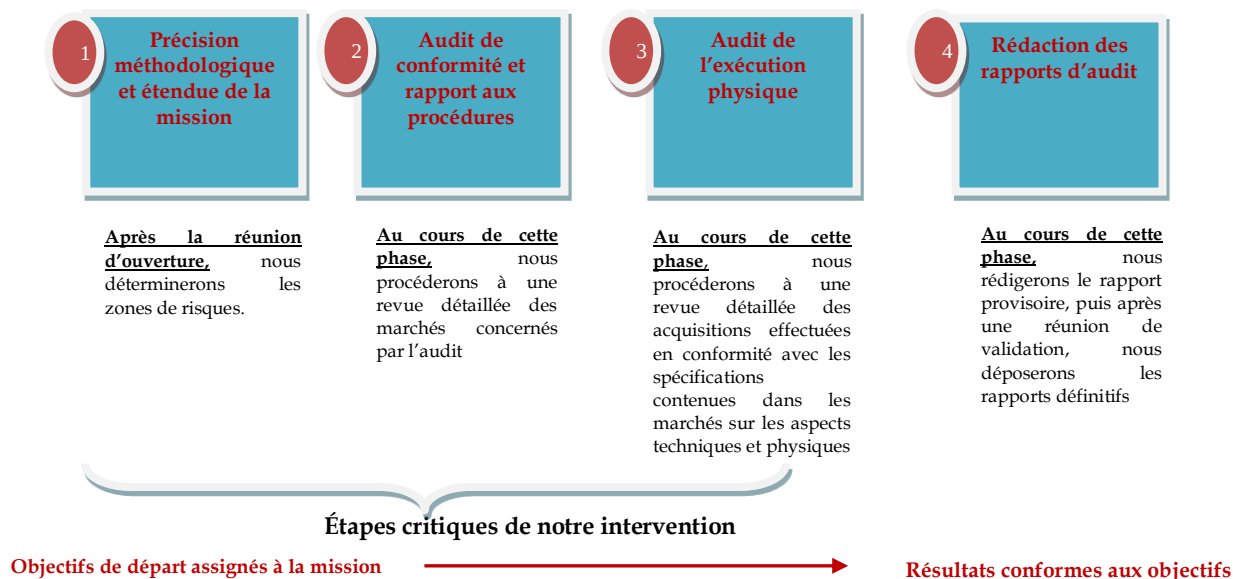
La présente mission d'audit a été conduite conformément aux normes internationales d'audit des marchés publics et aux instructions du guide d'audit des marchés publics en vigueur en République du Bénin.

En plus de l'ensemble de ces dispositions, le cabinet a fait usage des normes édictées dans les directives ou règlements relatifs à la passation des marchés des différents partenaires techniques et financiers, notamment le règlement de la banque mondiale de 2016 de même que les Règles et procédures pour l'acquisition des biens et travaux et pour l'utilisation des consultants de la BAD en tant que de besoin.

L'ensemble des marchés sous revue ont été soumis aux dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et ses textes d'application.

4-2 METHODOLOGIE DE L'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la conduite de la mission d'audit de conformité, le **Groupement de cabinet BELMAG Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES** a utilisé une approche déclinée en quatre (04) étapes avec des livrables partiels soumis aux observations des responsables de la chaîne des marchés de la SONEB. Le schéma synoptique de cette partie se présente comme suit :



1^{ère} PHASE : PRECISIONS METHODOLOGIQUES ET ETENDUE DE LA MISSION

Cette phase préliminaire conditionne la réussite de la mission et a pour finalités de :

- confirmer notre compréhension des objectifs, de l'étendue de la mission et des attentes de l'ARMP (commanditaire) ;
- élaborer et faire valider la note méthodologique des marchés à auditer au titre de l'année 2020 ;
- établir et faire valider l'échantillon des marchés publics à auditer au titre de l'exercice budgétaire 2020 ;
- mieux appréhender les difficultés d'ordre pratique et proposer des approches de solutions pour l'efficacité ;
- permettre aux différentes structures et à l'ARMP de mieux s'organiser pour la mission.

Les étapes de cette phase sont énumérées ci-après :

- réunion de cadrage avec l'ARMP ;
- prise de contact et collecte préliminaire des données ;
- élaboration de la note méthodologique des quarante-un (41) marchés à auditer ;
- élaboration d'une feuille de route d'audit et préparation des outils de mission ;
- rapport et restitution de la première phase de la mission.

ETAPE 1 : REUNION DE CADRAGE AVEC L'ARMP

Après les formalités d'enregistrement du marché et l'émission de l'ordre de service de démarrage, le chef de mission du Cabinet a saisi l'ARMP pour la tenue d'une réunion de prise de connaissance et de cadrage. Cette activité a été l'occasion de présenter les différents experts du cabinet et d'échanger sur les objectifs et l'étendue de la mission ainsi que les attentes du commanditaire à l'égard de la mission.

Au cours de cette réunion, il nous a été recommandé de nous rapprocher des autorités contractantes pour entrer en possession des listes de marchés passés au titre de l'année 2020. Nous avons fait établir également un mandat pour l'introduction auprès des différentes structures ayant passé des marchés dans le cadre de la gestion 2020.

ETAPE 2 : PRISE DE CONTACT ET COLLECTE DES DONNEES

Au terme de cette réunion de cadrage et une fois les autorités contractantes avisées, les experts du groupement, munis des lettres d'introduction, ont pris contact avec les personnes clés de la

chaîne des marchés (Directeur Général, PRMP, CCMP) au niveau de chaque autorité contractante. A ce titre, le groupement a mobilisé plusieurs équipes composées chacune d'un chef de mission, d'un spécialiste en passation des marchés et d'au moins deux (02) auditeurs confirmés pour la réalisation de la mission. Par ailleurs, l'intervention des experts « domaines » par type de marchés (travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles) a été également prévue.

Au niveau de la SONEB, les tâches exécutées ont consisté à :

- présenter à la PRMP/SONEB, les experts du groupement et les auditeurs directement affectés à la mission ;
- entretenir les responsables de l'autorité contractante sur les objectifs, les résultats attendus et les conditions de succès de la mission ;
- attirer l'attention sur les diligences à accomplir dans la préparation des documents et informations nécessaires à l'exécution de la mission ;
- recueillir des informations sur le dispositif institutionnel et organisationnel, ainsi que d'autres données jugées utiles pour la mission ;
- faire une revue des données collectées par l'ARMP sur les marchés passés ;
- apprécier l'existence des pièces demandées au préalable par l'ARMP et nécessaires pour la mission sur le terrain.

A terme, ces prises de contact organisées en prélude à la mission proprement dite sur le terrain, nous ont permis de disposer des premières informations sur le dispositif institutionnel et d'autres données pertinentes relatives aux marchés passés et dont la liste a été communiquée à l'ARMP. Elles ont également permis de mieux familiariser l'équipe d'audit avec les spécificités de la SONEB afin de mieux établir un programme de travail détaillé relatif à toutes les procédures de passation des marchés publics.

ETAPE 3 : ELABORATION DE LA NOTE METHODOLOGIQUE DES MARCHES A AUDITER

Sur la base de la liste des quarante-un (41) marchés reçus de l'ARMP et ajustée sur le terrain au cours de l'étape 2 ci-dessus décrite, nous avons élaboré la note méthodologique de la mission. Cette note s'est strictement basée sur les exigences des TdRs.

ETAPE 4 : ELABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE D'AUDIT ET PREPARATION DES OUTILS DE MISSION

Une fois les listes des marchés à auditer finalisées, un programme de travail a été élaboré. Il comporte toutes les explications utiles et l'ordonnancement des tâches de contrôle à effectuer (cahiers de charges de chaque auditeur) sur le terrain (phases 2 et 3), renseigne sur les délais impartis à chaque tâche sur le terrain (phases 2 et 3) et à l'ensemble de la mission, les affectations d'experts confirmés et juniors. Ce programme a été conçu afin de mieux conduire

les travaux de manière efficace et efficiente.

Les outils de travail ci-après ont été conçus et mis à la disposition des auditeurs après une séance de formation :

- **Outil n° 1** : Le tableau statistique des pièces nécessaires à la mission *[pour déterminer le taux d'incomplétude des dossiers communiqués par l'autorité contractante]* ;
- **Outil n° 2** : Le guide de contrôle de conformité de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle qui indique de façon exhaustive les irrégularités possibles liées à l'organisation et au fonctionnement des organes prévus par les textes en vigueur ;
- **Outil n° 3** : les fiches d'audit par mode de passation indiquant de façon exhaustive tous les cas possibles de non-conformités à vérifier par l'auditeur pour chaque mode de passation en référence au code des marchés publics en vigueur au titre de la période sous revue ;

Ces fiches ont été établies pour chaque marché audité. Elles ont servi de base à une analyse de tendance ainsi qu'à la déduction de statistiques pertinentes pour fonder notre opinion finale sur la gestion des marchés.

- **Outil n° 4** : Le guide d'audit des marchés publics élaboré et édité dans le cadre du devis-programme de croisière 2019-2020 de l'Unité de Gestion et de la Réforme du système de gestion des finances publiques (UGR) financé par l'Union Européenne ;
- **Outil n° 5** : Le guide de contrôle de la matérialité physique.
- **Outil n° 6** : Le modèle de fiche de restitution faisant ressortir les anomalies et les contre-observations des autorités contractantes ;

Ces différents outils sont censés nous guider pendant toutes nos investigations et analyses.

2^{ème} PHASE : AUDIT DE CONFORMITE PAR RAPPORT AUX PROCEDURES

Le groupement BELMAG SARL et EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES a conduit l'audit des marchés publics de différentes autorités contractantes au titre de la Gestion Budgétaire 2020 sur la base des normes internationales d'audit, des lois n° 2017-04 du 19 octobre 2017 et n° 2020-26 du 29 septembre 2020 ainsi que leurs différents textes d'application ainsi qu'aux normes de revue a posteriori de la Banque mondiale (Cadre de passation des marchés, version de juillet 2016) appuyé par les exigences des termes de référence (TdR) .

Pour cette 2^{ème} phase de la mission, l'équipe des auditeurs confirmés, sous la coordination du chef de mission est renforcée le cas échéant, par un personnel d'appui aux compétences et expériences diversifiées.

Deux (02) étapes sont prévues pour obtenir les résultats attendus :

- **Etape 1** : examen de la conformité de l'organisation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics ;
- **Etape 2** : revue des procédures de passation des marchés publics.

ETAPE 1 : EXAMEN DE LA CONFORMITE DE L'ORGANISATION DU MINISTERE EN MATIERE DE PASSATION, D'EXECUTION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS

L'outil n° 2 à savoir le guide de contrôle de conformité de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle a été utilisé ici.

Les principales tâches à exécuter sont :

- vérifier la mise en place des différents organes requis ;
- vérifier la capacité et la fonctionnalité des différents organes de contrôle et de passation des marchés publics ;
- vérifier la régularité des contrôles a priori ;
- identifier les dysfonctionnements organisationnels ;
- vérifier l'effectivité de la séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés publics ;
- formuler des recommandations sur l'organisation et le fonctionnement des différents organes en charge des marchés publics (PRMP, CCMP, CPMP) ;
- évaluer la performance de chaque structure en matière de passation de marchés publics.

Questionnaires d'audit destinés aux différents organes de passation et de contrôle des marchés publics.

Ils permettent de collecter des informations sur l'organisation, le fonctionnement et les activités exécutées sur la base des textes en vigueur. Ceci permettra de procéder à un diagnostic approfondi desdits organes.

ETAPE 2 : REVUE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

La revue des procédures de passation des marchés sera réalisée sur contrôle de pièces c'est-à-dire des dossiers des marchés. Des **fiches d'audit** spécialement conçues, seront remplies pour chaque marché (outil n° 5) à partir du **guide d'audit des marchés (outil n° 3)**.

De façon générale, ces fiches appuyées de la cartographie des risques d'anomalies possibles, permettront aux experts d'apprécier les procédures de passation, d'exécution et contrôle des marchés attribués.

Sur l'ensemble des quarante-un (41) marchés de la SONEB à auditer au titre de la gestion budgétaire 2020, des tests seront menés par rapport à la traçabilité de chaque marché, de l'expression du besoin jusqu'au suivi de l'exécution du marché, en passant par la planification et la préparation de l'appel d'offres, l'ouverture et l'évaluation des offres, la signature, l'approbation et la notification du marché.

Les domaines à couvrir par la revue des procédures sont :

- vérifier la conformité de la procédure de passation des marchés sur la base de la liste obtenue et validée par l'ARMP (principes de la commande publique au Bénin, publicité préalable, dossier de consultation, validité de la méthode de passation choisie, couverture budgétaire, rapports d'évaluation des offres, traitement des plaintes, délais de passation des marchés publics, délais de publication des attributions, contenu des contrats signés avec les titulaires des marchés, délais de paiement, respect des délais d'exécution, respect des procédures de réception, établissement de décomptes généraux et définitifs, respect des délais de paiement (phases administrative et comptable) en comparaison avec les dispositions spécifiques du marché et des normes applicables) ;
- examiner la conformité des avis de la DNCMP et des CCMP selon le cas, avec la réglementation ;
 - analyser le respect de certaines dispositions particulièrement importantes des lois portant code des marchés publics (inscription préalable des marchés dans les plans de passation des marchés publics et avis généraux de passation de marchés, attribution des marchés conformément aux critères préalablement édictés et annoncés dans les dossiers de consultation publiés, non fractionnement de marchés, conditions préalables de mise en concurrence, réponses aux demandes d'éclaircissement des candidats, traitement des plaintes des soumissionnaires, approbation des marchés par les autorités compétentes, éléments constitutifs des cahiers de charges, seuils des avenants, respect des prescriptions relatives à la suspension/résiliation des contrats de marchés publics, respect des délais d'exécution et paiement, cas de résiliation, etc. ;
 - procéder à une analyse des statistiques sur les marchés, en particulier, à une analyse comparative de l'utilisation de méthodes non ou peu compétitives (ententes directes, appels d'offres restreints et d'avenants) ;
 - faire des vérifications sur :
 - l'enregistrement des contrats par les titulaires des marchés ;
 - la production des cautions d'avance de démarrage et des cautions de bonne exécution et de bon achèvement ;
 - l'émission des ordres de service pour ce qui concerne les marchés des travaux ;
 - la réception par les commissions ad-hoc des travaux et fournitures ;
 - l'application des pénalités de retard prévues ;
- rechercher des cas de collusion entre fournisseurs et organes de passation des marchés de l'autorité contractante ;
- examiner globalement la qualité, la transparence et l'efficacité des opérations de passation des marchés de l'autorité contractante ;
- formuler des recommandations pour une meilleure application de la nouvelle loi portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- établir un plan d'actions afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations à travers un chronogramme intégrant des indicateurs de réalisation de même que les responsabilités.

3^{ème} PHASE : AUDIT DE L'EXECUTION PHYSIQUE

Conformément aux termes de référence, nous allons également procéder à l'audit de l'exécution physique des marchés éligibles à cet effet, en vue de s'assurer de la performance des opérations, la conformité technique et la qualité des prestations réalisées.

Les résultats de l'audit de matérialité feront l'objet d'un rapport distinct.

4^{ème} PHASE : REDACTION DES RAPPORTS D'AUDIT

Pour cette dernière phase de la mission, trois (03) étapes sont prévues pour obtenir les résultats attendus.

- **Etape 1** : élaboration des rapports provisoires ;
- **Etape 2** : séance de restitution des rapports provisoires auprès des autorités contractantes et transmission à l'ARMP ;
- **Etape 3** : élaboration des rapports définitifs.

ETAPE 1 : ELABORATION DES RAPPORTS PROVISOIRES INDIVIDUELS (R1) DE LA MISSION DE L'AUDIT DE CONFORMITE DES PROCEDURES

A ce niveau, un rapport sera élaboré pour exploiter les résultats obtenus dans le cadre des diligences effectuées lors des phases précédentes. Ce rapport fera donc ressortir les résultats issus de l'audit de conformité des procédures de passation des marchés par les différentes structures concernées ainsi que nos conclusions et recommandations, conformément aux TdR.

L'ossature du rapport individuel par structure doit comprendre au moins les principales rubriques ci-après sous réserves de validation par l'ARMP :

- une lettre introductive ;
- la synthèse des constats et des recommandations de la mission :
 - les opinions motivées :
 - *Opinion sur l'archivage des dossiers de marchés*
 - *Opinion sur l'utilisation des modes de passation peu ou non compétitifs*
 - *Opinion sur le fractionnement des marchés et les collusions de fournisseurs*
 - *Opinion sur le traitement des plaintes éventuel/es et le degré de mise en œuvre des recommandations de l'ARMP*
 - *Opinion sur l'organisation et le fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'autorité contractante*
 - *Opinion sur la conformité des procédures de passation, d'exécution et de contrôle des*

marchés publics passés par les autorités contractantes.

- le détail des constats/observations :
 - *énoncé du constat ou de l'observation faisant l'objet de non-conformité,*
 - *rappel des textes juridiques ou des principes généraux prévus par le Code des marchés publics et ses décrets d'application,*
 - *analyse du risque qu'il pourrait engendrer au regard des textes en vigueur,*
 - *formulation de la recommandation qui semble appropriée.*
- le tableau synthèse du nombre d'anomalies observées par marché audité et par phase des procédures respectives de passation, d'exécution et contrôle ;
- l'opinion motivée sur les procédures et mécanismes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics passés au titre de l’année 2020 ;
- les fiches d'audit par marché indiquant les diligences mises en œuvre à chacune des étapes de la procédure de passation et d'exécution à présenter en annexe des rapports ;
- les marchés communiqués et audités de même que ceux repêchés à partir du contrôle de l'exhaustivité à présenter en annexe des rapports ;
- les personnes rencontrées.

Les rapports individuels seront transmis à chacune des structures et les séances de restitution sont programmées.

ETAPE 2 : SEANCES DE RESTITUTION DES RAPPORTS PROVISOIRES INDIVIDUELS ET TRANSMISSION DESDITS RAPPORTS A L'ARMP

Des séances de restitution des résultats provisoires de l’audit de conformité seront organisées systématiquement à la fin de la phase 2 de la mission au niveau des différentes structures. Ce sera l’occasion pour les experts du cabinet, en vertu du « **principe du contradictoire** » dans la mise en œuvre des opérations d’audit, de présenter les constats de l’audit de conformité en attendant la transmission officielle aux fins de recueillir les commentaires sur les rapports provisoires.

Ces séances sont importantes du fait qu'elles permettent aux experts du Groupement de cabinet BELMAG SARL/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES d’avoir des informations supplémentaires pour consolider leurs opinions et tout aussi bien voir leurs travaux critiqués.

Une fois la restitution terminée au niveau de chaque autorité contractante, le **Groupement de cabinet BELMAG SARL/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES** attendra officiellement en ce qui le concerne et dans un délai bien déterminé, les observations et commentaires à analyser. Les experts détermineront ainsi leur conséquence sur les opinions émises. Si les

informations supplémentaires recueillies se révèlent importantes, elles sont intégrées dans les rapports. Si elles ne changent rien dans les opinions déjà émises, elles peuvent être ignorées ou placées en annexe.

Le **Groupement de cabinet BELMAG SARL/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES** transmettra à l'ARMP les rapports individuels de l'audit de conformité qui ont déjà fait l'objet de commentaires et/ou observations par chacune des entités.

ETAPE 3 : ELABORATION DES RAPPORTS DEFINITIFS

Notre opinion définitive sera exprimée dans le rapport final, après prise en compte des observations formulées par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et le cas échéant, par l'autorité contractante concernée à titre complémentaire.

4-3 CRITERES D'APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE

Les indicateurs de performance ont été appréciés par type d'opinion à émettre par le groupement, suivant des critères bien précis.

Les assertions retenues pour l'appréciation des différents indicateurs de **conformité et de respect des procédures de passation des marchés** sont les suivantes :

Tableau 1 : Critères d'appréciation des indicateurs de conformité

Opinion	Explication	Notation
Performance totalement satisfaisante	Il a été noté une totale conformité aux exigences du Code des Marchés Publics applicable et de ses textes d'application.	1
Performance satisfaisante	Il a été noté une conformité aux exigences de fond du Code des Marchés Publics mais pas à toutes les règles de forme ne portant pas atteinte à l'équité dans la passation des marchés.	2
Performance moyennement satisfaisante	Il a été noté un non-respect des exigences de fond et de forme sur des aspects peu important. Les procédures mises en place ne garantissent pas totalement une transparence de la passation et l'exécution des marchés.	3
Performance non satisfaisante	Il a été noté une quasi-totale entorse aux exigences du Code des Marchés Publics et de ses textes d'application.	4
Absence de conclusion	Il nous a été impossible de tirer une conclusion sur le caractère satisfaisant ou non de la procédure de passation de marché compte tenu des carences documentaires.	5

Enfin, une appréciation globale de la passation des marchés a été faite sur la base de l'appréciation de l'ensemble des opinions et appréciations formulées au niveau des pôles de diligences ou indicateurs ci-après :

- Opinion sur le cadre juridique des marchés publics de la SONEB ;
- Opinion sur l'appréciation et le fonctionnement des organes normatifs de la chaîne des marchés publics de la SONEB ;
- Opinion sur l'appréciation de l'intégrité et de la transparence du système de passation des marchés de la SONEB ;
- Opinion sur la compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés ;
- Opinion sur la tenue et la conservation des dossiers et documents relatifs aux transactions et à la gestion des marchés ;
- Opinion sur l'évaluation du dispositif de gestion et de sécurisation des biens acquis ;
- Opinion sur la revue de la passation des marchés au titre de la gestion budgétaire 2020.

Les niveaux d'appréciation de la performance globale de la passation des marchés de la SONEB à partir de l'appréciation de l'ensemble des sept (07) indicateurs indiqués ci-dessus se présentent comme suit :

Tableau 2 : Barème d'expression de l'opinion globale

Définition des niveaux d'appréciation		
Tranches de note (N)	Type d'opinion globale	Explication
N ≤ 1	Très Performant (TP)	Respect des procédures de passation de marchés Très Satisfaisant, Excellente Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics et Excellente Qualité des prestations ou produits des marchés ne nécessitant pas d'actions correctrices . La mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Très Satisfaisants

Définition des niveaux d'appréciation		
Tranches de note (N)	Type d'opinion globale	Explication
$1 < N \leq 2$	Performant (P)	Respect des procédures de passation de marchés Satisfaisant, Bonne Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics et Bonne Qualité des prestations ou produits des marchés ne nécessitant que Quelques actions correctrices ne compromettant pas leur utilisation, Mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Satisfaisants
$2 < N \leq 3$	Modérément Performant (MP)	Respect des procédures de passation de marchés Moyennement Satisfaisant, Moyenne Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics et Moyenne Qualité des prestations ou produits des marchés, nécessitant Assez d'actions correctrices ne compromettant pas leur utilisation, Mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Moyennement Satisfaisants.
$43 < N \leq 4$	Non Performant (NP)	Respect des procédures de passation de marchés Insatisfaisant, Mauvaise Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics, Mauvaise Qualité des prestations ou produits des marchés, nécessitant Beaucoup d'actions correctrices compromettant leur utilisation et dont l'amélioration est peu probable, Mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Insatisfaisants.

Avec N égale au rapport entre la somme arithmétique des notes attribuées à chaque pôle de diligences et le nombre de pôles de diligences effectuées. Il est important de rappeler que les termes de référence de la mission ont prévu sept (7) pôles de diligences principales à effectuer.

Enfin, il est à souligner que l'évaluation des performances de l'autorité contractante décrite supra, découle des différentes conclusions faites sur les procédures et mécanismes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics passés au titre de la gestion budgétaire 2020. **Le tableau ci-après indique les critères d'appréciation du degré de conformité des procédures et mécanismes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics audités :**

Tableau 3 : Appréciation du degré de conformité des procédures

Opinion	Explication	Notation
Conformité très satisfaisante	L'autorité contractante s'est totalement conformée aux dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics.	1
Conformité satisfaisante	L'autorité contractante s'est conformée de façon substantielle aux dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics.	2
Conformité moyenne	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.	3
Conformité non satisfaisante	L'autorité contractante ne s'est pas du tout ou de façon substantielle conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics.	3

4-3 ÉCHANTILLONNAGE

La population totale de marchés à auditer a été retenue de concert avec l'ARMP.

*Ainsi, en application du paragraphe 2.4 des TdRs de la mission, l'échantillon de marchés à auditer couvre un ensemble de **quarante-un (41) marchés d'une valeur de Un milliard quatre cent soixante-quatorze millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-sept (1 474 182 527) FCFA toutes taxes comprises représentant environ 47% de la population et 15% du montant global des marchés passés par la SONEB.***

La répartition de cet échantillon par type de marché se présente comme suit :

Tableau 4 : Échantillonnage des marchés sous revue/audit de conformité des marchés

TYPE DE MARCHE	SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN			
	Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Fournitures	13	31,70%	607 171 561	41 %
Services	15	36,59%	288 622 453	20 %
Travaux	9	21,95%	401 852 537	27 %
Prestations intellectuelles	4	9,76%	176 535 976	12 %
Total	41	100%	1 474 182 527	100%

Source : Confectionné par le cabinet à partir des données de l'annexe des TdR fournis par l'ARMP

Commentaire

- Treize (13) marchés de fournitures représentant environ 32% du volume des marchés pour un montant de FCFA 607 171 561 correspondant à 41% de la valeur des marchés à auditer ;
- Onze (11) marchés de services représentant 37% du volume des marchés pour un montant de FCFA 288 622 453 soit 20% de la valeur des marchés à auditer ;
- Neuf (09) marchés de travaux représentant environ 22% du volume des marchés pour un montant de FCFA 401 852 537 correspondant à 27% de la valeur des marchés à auditer.
- Quatre (04) marchés de prestations intellectuelles représentant environ 10% du volume des marchés pour un montant de FCFA 176 535 976 correspondant à 12% de la valeur des marchés à auditer.

Nous avons noté au niveau de l'échantillon des marchés, l'existence d'un marché approuvé le 15/01/2021. Il s'agit du **contrat n°001/21/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/S-PRMP** relatif à **l'entretien et réparation des climatiseurs au profit de la SONEB LOT 2.**

5. RESULTATS DES TRAVAUX

5-1 MARCHES AUDITES (OU ECHANTILLONNES)

L'audit des marchés au niveau de la Société Nationale des Eaux du Bénin a porté sur 41 marchés pour un montant global de **Un milliard quatre cent soixante-quatorze millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-sept (1 474 182 527) FCFA toutes taxes comprises** soit **47% en nombre** des marchés passés par l'autorité contractante.

Tableau 5 : Répartition des marchés sous revue par type de procédures

TYPE DE MARCHE	SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN			
	Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Demande de cotation (DC)	9	22%	37 439 385	3%
Demande de Renseignement et de Prix (DRP)	17	41%	383 175 468	26%
Entente Directe (ED)	7	17%	360 455 545	24%
Appel d'Offre (AO)	8	20%	693 052 129	47%
Total	41	100%	1 474 122 527	100%

Source : Confectionné par le cabinet à partir des données de l'annexe des listes des marchés fournis par l'ARMP

Commentaire

De l'analyse de ce tableau, on peut noter que 7 marchés sur 41 sont passés par procédure d'Entente Directe par la SONEB soit 17%. Cette catégorie de marchés représente une valeur de 360 455 545 F CFA TTC.

Ensuite, nous avons 09 marchés sur les 41 qui sont passés par la procédure de Demande de Cotation (DC), soit 22% de la population de marchés sous revue. Cette catégorie de marchés représente une valeur de 37 439 385 F CFA TTC.

Quant à la procédure de Demande de Renseignements et de Prix (DRP), 17 marchés ont été passés par cette procédure pour un montant de 383 175 468 FCFA TTC représentant en nombre 41% et en montant 26% des marchés audités.

S'agissant de la procédure d'Appel d'Offres, 8 marchés sur les 41 ont été passés soit 20% pour un montant de 693 052 129 FCFA TTC.

5-2 OPINION SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES CAPACITES DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTROLE

5-2-1 *Présentation des organes*

Les organes de passation et de contrôle des marchés de la SONEB ont été installés et sont fonctionnels.

Il s'agit de la personne responsable des marchés publics et de son secrétariat (décision n° N°002/2019/SONEB/DG/DACG/DAAG du 19 avril 2019)

Il existe une cellule de contrôle des marchés publics dont le chef a été nommé par décision du Directeur Général (N°056/2018/SONEB/DG/DACH/DAAG du 28 décembre 2018).

5-2-2 *Conformité des organes par rapport aux textes*

La composition des deux (02) organes de passation est conforme aux textes en vigueur. Notamment, la PRMP de la Société Nationale des Eaux du Bénin a été nommée par décision n° N°002/2019/SONEB/DG/DACG/DAAG du 19 avril 2019. Il est un cadre de la catégorie A1 en qualité d'Administrateur des Finances.

Son secrétariat permanent a été pourvu de personnel. Ce secrétariat est composé de deux (02) membres disposant d'expériences en passation des marchés publics.

L'ordonnateur prend des notes de services pour mettre en place les commissions/comités de passation des marchés en tant que de besoin.

5-2-3 *Fonctionnement des organes*

Les organes de la passation des marchés sont en place et sont fonctionnels. Nous avons pu avoir accès aux différents rapports d'activités de la PRMP sur la période sous revue. Les rapports d'activités de la CCMP ont été également mis à notre disposition.

Les rapports d'activités de la PRMP sont bien élaborés et permettent d'apprécier les véritables performances de cet organe de passation. En effet, le rapport a présenté les statistiques relatives aux prévisions et à l'exécution des marchés au titre de l'exercice 2020. Par ailleurs, le rapport a fait mention du nombre de dossiers traités, les différents risques identifiés et les mesures proposées pour réduire ou limiter ces risques. En ce qui concerne les rapports de la CCMP, ils nous a permis d'apprécier les véritables performances de cet organe de contrôle.

5-2-4 Capacités des Membres des organes

La capacité des membres des organes de passation a été évaluée. Nous avons noté globalement que le personnel en poste au Secrétariat permanent de la PRMP est qualifié et dispose d'expérience en passation des marchés avant leur nomination. Pour la CCMP, nous avons noté également, à la lecture du CV du chef Cellule de Contrôle qu'il dispose d'expériences en marchés publics avant sa nomination.

Commentaire et opinion :

Au regard des observations faites sur le fonctionnement et les capacités des organes de passation et de contrôle des marchés publics de la Société Nationale des Eaux du Bénin, les constats suivants ont été faits :

- l'existence d'une unité chargée de la passation de marchés (PRMP et son secrétariat permanent) avec des rôles et responsabilités clairement définis à travers le décret n° 2018-226 du 13 Juin 2018 portant AOF de la PRMP et de la CPMP ;
- l'existence d'une unité chargée du contrôle de conformité des activités de la passation de marchés (Chef Cellule Contrôle des Marchés Publics) ;
- l'existence d'un système d'archivage physique des documents ;
- l'existence de rapports sur la passation et l'exécution de la passation et le contrôle de marchés. Leur qualité et leur exhaustivité sont satisfaisantes.

En conclusion, nous pouvons déduire que globalement, le fonctionnement et les capacités des organes de passation et de contrôle des marchés de la SONEB sont satisfaisants.

5-3 OPINION SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES QUI ECHAPPENT AU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES

En l'absence de la mise à disposition du relevé des dépenses, il est impossible au consultant de savoir si les ressources financières ont échappé au système de passation des marchés.

Conclusion : *Nous ne disposons pas d'éléments probants suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur l'utilisation des ressources financières qui échappent au système de passation des marchés.*

5-4 OPINION SUR DIVERSES ASSERTIONS

5-4-1 Opinion sur le respect des textes et des procédures par les organes de passation et de contrôle des marchés publics

Sur les quarante-un (41) marchés examinés au titre de la gestion budgétaire 2020, les cas de non-respect des textes et des procédures par les organes de passation et de contrôle des marchés publics se présentent ainsi qu'il suit :

❖ Approbation du marché en dehors du délai de validité des offres

L'article 95 alinéa 4 de la loi 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin dispose : « L'approbation des marchés doit intervenir dans le délai de validité des offres ».

Certains marchés sur les 41 marchés audités ont été approuvés hors délai de validité des offres. Nous pouvons citer en exemple les marchés suivants :

- ***Marché relatif à la Sélection d'un cabinet chargé de conduire les processus de recrutement au profit de la SONEB, attribué à TALENTS PLUS CONSEILS***
- ***Acquisition de consommables informatiques au profit de la SONEB, DU MARCHE N°108/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 19/08/2020. (Voir le reste des marchés concernés dans le tableau des délais de passation).***

❖ Absence de publication du PV d'attribution provisoire

Nous avons relevé l'absence de publication du PV d'attribution provisoire / définitive de certains marchés. Il s'agit de :

- Contrat : Sélection d'un cabinet chargé de conduire les processus de recrutement au profit de la SONEB ;
- Acquisition de matériels pour la visioconférence au profit des directeurs départementaux ;
- Acquisition de matériels accessoires pour la réalisation de branchement principaux et additionnels au profit de la SONEB contrat n°018/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/CCMP/S-PRMP DU 05/02/2020 ;
- Entretien et réparation des climatiseurs au profit de la SONEB LOT 1 contrat n°0186/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/S-PRMP DU 30/12/2020 ;
- Entretien et réparation des climatiseurs au profit de la SONEB LOT 2 contrat n°001/21/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/S-PRMP DU 15/01/2021.

En conclusion, nous pouvons déduire le non respect des textes sur ces aspects.

5-4-2 Opinion sur les cas de non-conformité des procédures avec les prescriptions de la loi portant code des marchés publics et ses textes d'application

❖ Absence de preuve de soumission au contrôle des prix spécifiques avant tout paiement pour les marchés passés par entente directe

L'article 54 du code des marchés de 2017 dispose que le marché de gré à gré ne peut être passé qu'avec des entrepreneurs, des fournisseurs ou des prestataires de services qui acceptent de se soumettre à **un contrôle des prix spécifiques** durant l'exécution des prestations.

En application de cette disposition, la DNCMP a recommandé que les marchés de gré à gré soient soumis au contrôle spécifique des prix pratiqués par les différents attributaires avant tout paiement.

Toutefois, aucun des 07 marchés conclus par entente directe au niveau de la SONEB, n'a été soumis à ce contrôle et les paiements ont été effectués, soit un taux de non-conformité de 100%.

5-4-3 Opinion sur les procédures ayant fait l'objet de plaintes, sur le règlement desdites plaintes par l'autorité contractante ainsi que l'application des décisions rendues par l'ARMP

Pour l'ensemble des 41 marchés sous revue, aucune plainte n'a été enregistrée par la SONEB ni par l'ARMP au sujet des procédures de passation et d'exécution des marchés au titre de la gestion budgétaire 2020.

5-4-4 Opinion sur la pertinence et conformité au cadre juridique des avis de la DNCMP sur les marchés relevant de ses limites de compétence

Nous avons noté que sur les 41 marchés sous revue, 07 ont été passés par Entente Directe. Au cours de nos travaux, ces marchés ont été soumis à l'autorisation préalable de la DNCMP et ont reçu l'avis favorable de l'organe de contrôle.

Après examen de l'avis, nous notons sa conformité par rapport aux dispositions du code des marchés publics.

En conclusion, les avis donnés par la DNCMP sur les marchés relevant de ses limites de compétence sont pertinents et conformes au cadre juridique.

5-4-5 Opinion sur l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement.

Nos constats à l'issue de notre étude des 41 marchés conclus au titre de l'exercice 2020 peuvent se résumer comme suit :

- les factures ont été émises conformément aux cahiers de charges par les différents fournisseurs pour les marchés dont les factures ont été mises à notre disposition ;
- pour les marchés dont les preuves de paiement ont été mises à notre disposition, les paiements ont été effectués en suivant la réglementation en vigueur ;
- les PV de réception, à l'issue de chaque livraison ont été élaborés et signés de part et d'autre par les parties pour les marchés dont nous avons disposé les preuves de réception ;

Il est important de relever en absence des preuves de réception et de paiement au niveau de certains marchés, il ne nous pas été possible d'apprécier l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement.

En conclusion, nous n'avons pas d'opinion à formuler sur les procédures d'exécution des dépenses.

5-4-6 Opinion sur les situations d'attribution de marchés passés par Appel d'Offres (AO)

Pour l'ensemble des quarante-un (41) marchés sous revue, huit (08) marchés ont fait l'objet de procédure d'attribution par Appel d'Offres. L'appréciation sur la conduite de la passation de ces marchés passés par Appel d'Offres est globalement satisfaisante.

5-4-7 Opinion sur les situations d'attribution de marchés passés par Appel d'Offres restreint (AOR)

Conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des Marchés Publics, il ne peut être recouru à la procédure d'appel d'offres restreint que lorsque les biens, les travaux ou les services, de par leur nature spécialisée, ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs, d'entrepreneurs ou de prestataires de services. Le recours à l'appel d'offres restreint doit être soumis à l'autorisation préalable de la Direction nationale du contrôle des marchés publics.

L'échantillon des marchés sous revue ne comporte aucun marché passé par la procédure d'appel d'offres restreint.

5-4-8 Opinion sur les situations d'attribution de marchés passés en procédure de sollicitation de prix et la compétitivité des prix desdits marchés.

La majorité des marchés sous revue sont soumises aux procédures de sollicitation de prix. Les diligences mises en œuvre ont permis de constater que ces marchés ont été attribués conformément aux critères définis dans les dossiers d'appel à concurrence.

En conclusion, les situations d'attribution de marchés passés en dessous des seuils de passation, sont globalement satisfaisantes.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère compétitif des prix sur la base du répertoire des prix de référence applicable au titre de la gestion budgétaire 2020 (13^{ème} édition, septembre 2019). Toutefois, nous avons noté une non publication par l'AC du répertoire des fournisseurs agréés sur le SIGMAP et/ou dans le Journal des Marchés Publics (JMP) conformément au (dossier-type de DC de l'ARMP version décembre 2019 cf. Introduction paragraphe 2).

5-4-9 Opinion sur les situations d'attribution de marchés passés par entente directe et compétitivité des prix desdits marchés.

Pour l'ensemble des 41 marchés sous revue, 07 marchés ont fait l'objet de procédure d'attribution par entente directe. Les prix obtenus des marchés par entente directe sont ceux généralement pratiqués sur le marché et encadré par le référentiel national des prix. Hormis le non respect du contrôle du prix spécifiques, les diligences mises en œuvre à ce niveau ont été globalement satisfaisantes.

5-4-10 Situations sur la régularité de la prise d'avenants

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des Marchés Publics, « les stipulations relatives au montant d'un marché public ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant et dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) de la valeur totale du marché de base (30% selon le nouveau code des marchés publics). L'avenant est adopté et notifié selon la même procédure d'examen que le marché de base. Il ne peut modifier ni l'objet du marché, ni le titulaire du marché, ni la monnaie de règlement, ni la formule de révision des prix. La passation d'un avenant est soumise à l'autorisation de la Direction nationale de contrôle des marchés publics... ». L'avenant peut être aussi sans incidence financière (modification de domiciliation bancaire, modification du délai contractuel d'exécution après signature du contrat de base, etc.) ».

Au titre de la gestion budgétaire 2020, aucun marché n'a fait l'objet de modifications de clauses contractuelles par avenant

5-4-11 Opinion sur le fractionnement des marchés et les collusions de fournisseurs.

Dans l'optique d'une plus grande efficacité de sa procédure, l'Autorité contractante a nécessairement besoin que son appel à la concurrence ne soit pas obéré par des pratiques

restrictives ou anticoncurrentielles. C'est pourquoi sont formellement interdits, tous les actes des candidats et soumissionnaires susceptibles de limiter le choix de l'Autorité contractante.

Au nombre de ces actes, on peut citer par exemple :

- la mise en œuvre de pratiques visant sur le plan technique à instaurer un **fractionnement** du marché ou à influencer sur le contenu du dossier d'appel à concurrence ;
- le fait d'avoir procédé à des pratiques de **collusion** entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels et de priver l'Autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte.

L'examen des dossiers de marchés sous revue ne révèle pas de pratiques de fractionnement de marchés et de collusions de fournisseurs.

5-4-12 Opinions sur la qualité des dossiers d'appel à concurrence

Les marchés doivent être passés sur la base des **dossiers types** d'appel à concurrence élaborés par l'autorité de régulation des marchés publics. Les dossiers d'appel à concurrence doivent contenir des informations objectives, écrites, compréhensibles, complètes et précises, nécessaires pour l'élaboration de la soumission, l'attribution du marché et son exécution.

Les dossiers d'appel à concurrence soumis à notre appréciation n'appellent pas d'observations particulières de notre part (conformité satisfaisante).

5-4-13 Opinion sur les rapports d'évaluation des offres et procès-verbaux d'attribution provisoire

La sous-commission d'analyse (ou la commission d'ouverture et d'évaluation) évalue les offres et propose des recommandations d'attribution provisoire. Ses travaux sont sanctionnés par un rapport d'évaluation élaboré suivant le modèle type et signé de tous les membres.

L'attribution du marché se fait sur la base de l'offre conforme pour l'essentiel au dossier d'appel à concurrence évaluée économiquement la plus avantageuse. Les propositions d'attribution émanant de la sous-commission d'analyse (ou de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres) font l'objet d'un procès-verbal dénommé procès-verbal d'attribution provisoire, mentionnant certaines informations obligatoires. Ce procès-verbal est établi selon un document type signé par la Personne responsable des marchés publics et les membres de la commission.

La revue de conformité des rapports d'évaluation des offres et des PV d'attribution provisoire des marchés audités, hormis quelques incohérences notées dans la conduite de l'évaluation de certains marchés, n'appelle pas d'observations particulières de notre part et conduit donc à une appréciation globalement satisfaisante.

5-4-14 Opinion sur la notification des résultats d'attribution

En vertu des dispositions de l'article 89, alinéa 1^{er} de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des marchés publics en République du Bénin, l'autorité contractante doit notifier par écrit

à tous les soumissionnaires les résultats de l'évaluation en précisant les motifs de rejet des offres n'ayant pas été retenues.

Conformément aux dispositions de l'article 19, alinéas 1 et 2 du décret n° 2018-227 du 13 juin 2018 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, la personne habilitée au sens dudit décret est tenue de notifier les résultats des sollicitations à tous les soumissionnaires. La lettre de notification doit préciser le montant de l'attribution, le nom de l'attributaire et les motifs de rejet des offres des soumissionnaires non retenus.

Les diligences mises en œuvre ont permis de relever que pour l'ensemble des marchés par la SONEB en 2020 nous avons la preuve de notification des résultats de l'évaluation des offres aux soumissionnaires/candidats évincés,

Conclusion : Par conséquent la notification des résultats d'attribution aux soumissionnaires retenus et évincés est jugée globalement satisfaisante.

5-4-15 Opinion sur la publication des avis dans les délais réglementaires

La revue de l'appréciation de la publication des avis dans les délais réglementaires par les acteurs de la passation des marchés de la SONEB s'est faite conformément à la loi 2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin et son décret d'application n°2018-228 du 13 juin 2018 fixant les délais impartis aux organes de passation de contrôle et d'approbation des marchés publics. Aussi, elle a été effectuée en application des délais et mécanismes de publication prévus par la loi n°2020-26-du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et de son décret d'application n°2020-600 du 23 décembre 2020 fixant les délais impartis aux organes de passation de contrôle et d'approbation des marchés pour des marchés passés après sa mise en vigueur. **Il ressort des analyses faites que la SONEB a effectué globalement la publication de ses avis en conformité aux exigences réglementaires requises en matière du respect des délais. Toutefois certains cas de non-conformité ont été observés. Le détail de cette analyse est explicité dans le tableau des délais infra.**

5-4-16 Opinion sur les avis de l'organe de contrôle compétent

conformément à l'article premier du décret 2018-225 du 13 juin 2018 portant attribution, organisation et fonctionnement des cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin, les opérations de passation de marché, de la planification à l'attribution du marché, sont soumises à l'avis conforme d'une cellule de contrôle des marchés publics constituée auprès de l'Autorité contractante, pour les marchés dont les montants sont dans sa limite de compétence. En application de ces dispositions, la mission de revue n'a observé aucune insuffisance majeure sur les avis émis par les organes de contrôle. Toutefois, il convient de rappeler que : Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2018-228 du 13 juin 2018 fixant les délais impartis aux organes de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics, la Cellule de Contrôle des Marchés Publics doit viser régulièrement et dans les délais requis les contrats.

Au regard de tout ce qui précède la mission note que les avis de l'organe de contrôle des marchés publics de la SONEB sont globalement satisfaisants.

5-4-17 Opinion sur la publication de l'avis d'attribution définitive

Conformément à l'article 97 alinéa 2 de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin, « *dans les quinze (15) jours calendaires de l'entrée en vigueur du marché, un avis d'attribution définitive est publié dans le journal des marchés publics et/ou dans le quotidien de service public et, s'agissant des marchés supérieurs aux seuils communautaire de publication, dans tout support communautaire dédié à cet effet* ».

Les diligences mises en œuvre ont permis de relever l'absence de preuve de publication par l'Autorité Contractante des avis d'attribution provisoire et définitive dans cinq (05) des marchés passés sous revues. Au nombre de ces marchés, nous avons :

- Contrat : Sélection d'un cabinet chargé de conduire les processus de recrutement au profit de la SONEB ;
- Acquisition de matériels pour la visioconférence au profit des directeurs départementaux ;
- Acquisition de matériels accessoires pour la réalisation de branchement principaux et additionnels au profit de la Soneb contrat n 018/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/CCMP/S-PRMP DU 05/02/2020 ;
- Entretien et réparation des climatiseurs au profit de la SONEB LOT 1 contrat n 0186/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/S-PRMP DU 30/12/2020 ;
- Entretien et réparation des climatiseurs au profit de la SONEB LOT 2 contrat n 001/21/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/S-PRMP DU 15/01/2021.

Conclusion :

Pour 12,19 % (soit 5/41) des marchés audités, nous n'avons pas la preuve que la SONEB ait publié l'avis d'attribution définitive des résultats. Le niveau de publication de l'avis d'attribution définitive par la SONEB est moyennement satisfaisante.

5-5 EVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Outre les sept (7) pôles de diligences présentés plus haut à travers des indicateurs spécifiques et les assertions d'audit ainsi appréciées, nous avons examiné et renseigné conformément aux termes de référence, les points d'observations ci-après :

Tableau 6 : Évaluation des autres indicateurs de la performance de l'autorité contractante.

N°	Point d'observation	Indicateurs	Données observées	Opinions	Observations
1	Exhaustivité des procédures	Taux d'exhaustivité le plus élevé Taux d'exhaustivité le plus faible	90% 70%	▪ Satisfaisant	
2	Organisation et fonctionnement des organes	▪ % de marchés publics conduits par les organes de passation et de contrôle habilités ; ▪ % de marchés publics dont la documentation est incomplète	▪ 100% ▪ 30%	▪ Satisfaisant ▪ Moyenne	
3	Inscription des procédures au PPMP	% de marchés publics audités et non-inscrits dans les PPM de l'année de revue	0%	Satisfaisant	
4	Appel d'offres Ouverts	% de marchés publics audités passés par appel d'offres ouverts	20%	Satisfaisant	
5	Procédures de gré à gré	% des marchés publics passés par la procédure d'entente directe % des marchés publics de gré à gré audités et ayant reçus l'ANO de l'organe compétent	▪ 17% ▪ 100%	▪ Satisfaisant ▪ Satisfaisant	
6	Procédure d'appel d'offres restreint	% de marchés publics audités passés par la procédure d'Appel d'Offres Restreint (AOR) % des marchés publics audités passés par AOR (Respectivement appel d'offres en deux étapes, avec pré-qualification ou avec concours) ayant reçu l'autorisation préalable et l'ANO de l'organe de contrôle compétent	0%	Sans objet	Aucune procédure n'a été planifiée par AO Restreint
7	Procédure de Demande de Cotation	% des marchés publics audités passés par la procédure de demande de cotation	22%	Satisfaisant	
8	Procédure de Demande de Renseignement et de Prix (DRP)	% des marchés publics audités passés par la procédure de DRP	41%	Satisfaisant	
9	Procédures relevant du seuil de dispense	% des marchés publics audités par la procédure relevant du seuil de dispense	0%	Satisfaisant	

N°	Point d'observation	Indicateurs	Données observées	Opinions	Observations
10	Avenant/Nature de marchés/procédures	% de marchés publics audités (par nature et types de procédures) ayant fait l'objet d'avenant	0%	Satisfaisant	
11	Respect des délais Nature de marchés/procédures	Délai le plus élevé (en jour ouvrable) délai le plus faible (en jour ouvrable) délai moyen	120 0	Satisfaisant	
12	Régularité des procédures	% des marchés publics audités dont les procédures ont été régulièrement conduits (par types et nature)	100%	Satisfaisant	
13	Exécution financière des marchés	Pratique des retenues de garantie ;	100%	Satisfaisant	
		Modalités de paiement et pièces contractuelles	100%	Satisfaisant	
		Compétence des acteurs impliqués	100%	Satisfaisant	
		Pénalités de retard	0%	Satisfaisant	

COMMENTAIRES

Globalement sur l'ensemble, les 41 procédures conduites ont été jugées conformes aux textes régissant la passation des marchés.

Toutefois, il convient de faire la veille sur les aspects de publication d'avis provisoire et définitif, l'approbation des certains marchés hors délai de validité des offres. Ainsi, suite aux constats faits, les recommandations ci-dessous ont été formulées pour une amélioration future des pratiques au niveau de la SONEB.

5.5.1 Respect des délais de passation des marchés

Nous avons apprécié pour chaque marché audité, le respect de certains délais. Il s'agit du délai de publicité et de remise des offres, délai de notification des résultats, délai d'attente, approbation des marchés dans le délai de validité des offres et la durée de passation. Le tableau ci-après fait état de ces vérifications.

Tableau 7 : Délais de passation des marchés

(JC = Jour Calendaire et JO = Jour Ouvrable au niveau de la ligne d'entête)

N°	Désignation du marché	Mode de Passation	Délai de publicité et de remise des offres AON = 30 JC ; AOI = 45 JC DC = 5 JO ; DRP = 10 JO			Délai d'évaluation des offres DAO/DP = 10 JO DC/DRP = 5 JO			Délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires 1 jour ouvrable			Délai d'attente AON/AOI/PI = 10 JC et DRP/DC = 5 JO			Respect du délai de validité des offres DC/DRP = 30 JC à compter de .. AON/AOI = 90 JC à compter de.. Pour les PI c'est après la date limite.			Durée de passation			Observations
			Date de Publication/affichage/lettre d'invitation	Date limite de dépôt	Délai observé	Date limite de dépôt	Date de signature du rapport	Délai observé	Date de réception de l'ANO de l'organe de contrôle	Date de notification des résultats	Délai observé	Publication des résultats	Date de transmission du projet de marché à l'organe de contrôle (AO/DRP/PI) ou Date de signature de la PRMP	Délai observé	Date limite de remise des offres	Date d'approbation du marché	Délai observé	Date de Pub/affichage de l'avis ou lettre	Date d'approbation du marché	Délai observé	
1	TRAVAUX DE REFECTION DU GUICHET DE LA DIVISION DE SAKETE ET DE L'AGENCE DE KANDI DU MARCHE N° 070/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/CCMP/S-PRMP. (LOT 1 : REFECTION DU GUICHET DE LA DIVISION DE SAKETE).	DC	14/11/2019	25/11/2019	8	25/11/2020	25/11/2020	0	NA	29/01/2020	ND	29/01/2020	NA	ND	25/11/2019	06/05/2020	163	14/11/2019	06/05/2020	174	délai majoritairement respecté
2	TRAVAUX DE REFECTION DU GUICHET DE LA DIVISION DE SAKETE ET DE L'AGENCE DE KANDI DU MARCHE N° 059/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/CCMP/S-PRMP. (LOT 2 : REFECTION DU GUICHET DE LA DIVISION DE SAKETE).	DC	14/11/2019	25/11/2019	11				NA	29/01/2020	ND	29/01/2020	24/04/2020	86	25/11/2019	29/04/2020	156	14/11/2019	29/04/2020	167	marché approuvé hors délai de validité des offres; durée de passation

3	REALISATION DES TRAVAUX DE REPRISE D'UN PAN DU MUR DE L'USINE D'EAU DE VEDOKO ET DE L'AMENAGEMENT DU BATIMENT DE LA STATION D'EAU DE DOGBO-Abomey au profit de la SONEB (LOT1 et LOT2) DU MARCHE N° 139/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/ CCMP/S-PRMP.	DC	30/06/2020	09/07/2020	9	09/07/2020	09/07/2020	0	NA	24/09/2020	ND	24/09/2020	13/10/2020	19	09/07/2020	13/10/2020	96	30/06/2020	13/10/2020	105	marché approuvé hors délai de validité des offres; durée de passation trop longue
4	REALISATION DES PRESTATIONS DE TRAVAUX NEUFS SUR RESEAU D'EAU (BRANCHEMENT ET EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE) AU PROFIT DE LA SOCITE NATIONALE DES EUAX DU BENIN (SONEB) DU MARCHE N° 130/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/ CCMP/S-PRMP.	AOO	10/02/2020	13/03/2020	32	13/03/2020	24/04/2020	42	30 /04/2020	14/05/2020	15 jours	AP	17/06/2020	ND	13/03/2020	14/07/2020	123	10/02/2020	14/07/2020	155	marché approuvé hors délai de validité des offres; durée de passation trop longue
5	PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE VILLE DE PARAKOU ET ENVIRONS.ETUDE ET CINTROLE DES TRAVAUX DE DEUX OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT DANS LA VILLE DE PARAKOU.	ED	02/04/2020	09/04/2020	7	09/04/2020	AP	ND	AP	27/05/2020	ND	AP	15/05/2020	ND	09/04/2020	03/07/2020	85	02/04/2020	03/07/2020	92	marché approuvé hors délai de validité des offres; durée de passation
6	Acquisition de matériels électriques et électromécaniques pour les stations d'eau de Vedoko et de Godomey en mesure d'urgence	ED	NA	23/07/2020	ND	23/07/2020	17/08/2020	25	19/08/2020	26/08/2020	7	26/08/2020	15/09/2020	20	23/07/2020	07/10/2020	76	NA	07/10/2020	ND	délais majoitaire ment respectés
7	Réalisation des études d'avant-projet détaillées et d'impact environnemental et social du projet d'alimentation en eau de la zone économique spéciale de glo-djigbe	ED	NA	02/09/2020	ND	02/09/2020	03/09/2020	1 jours	18/08/2020	27/11/2020	101	ND	AP	ND	02/09/2020	16/12/2021	470	NA	16/12/2021	ND	délais majoitaire ment respectés

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020
Rapport définitif _Audit de conformité _ Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)

ARMP

8	ENTRETIEN ET REPARATION DESS CLIMATISEURS AU PROFIT DE LA SONEB (LOT 2 : ENTRETIEN ET REPARATION DES CLIMATISEURSEURS AU PROFIT DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE OUEMEPLATEAU) DU MARCHE N°001/21/SONEB/DG/PRMP/DF/DAA G/S-PRMP.	DC	26/06/2020	04/09/2020	70	04/09/2020	10/12/2020	97	NA	11/12/2020	ND	11/12/2020	NA	ND	04/09/2020	15/01/2021	133	26/06/2020	15/01/2021	203	marché approuvé hors délai de validité des offres; durée de passation trop longue
9	Réparation de transformateurs au profit de la SONEB du Marché N°123/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCM Q/CCMP/S-PRMP du 01 Octobre 2020	DRP	27/07/2020	10/08/2020	14	10/08/2020	10/08/2020	0	20/08/2020	21-août-20	1	30/08/2020	02/09/2020	3	10/08/2020	01/10/2020	52	27/07/2020	01/10/2020	66	délais majoritairement respectés
10	Travaux de construction de regards pour les poteaux d'incendie dans le cadre du projet de réduction des pertes d'eau et d'amélioration de la viabilité des systèmes d'AEP des villes de Cotonou, Porto-Novo et leurs agglomérations du Marché N°55 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCM Q/CCMP/S-PRMP du 24 Avril 2020	DRP	07/10/2020	22/10/2020	11 jours	22/10/2020	08/01/2021	59 jours	28/01/2020	06-févr-20	8	07-févr-20	AP	ND	22/10/2020	18 /02/2021	118 jrs	07/10/2020	18 /02/2021	131 jrs	non respect des délais réglementaires
11	Assistance au suivi du système de management de la qualité de la SONEB du Marché N°150/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCM Q/CCMP/S-PRMP du 05 Novembre 2020	ED	NA	AP	ND	AP	28-août-20	ND	21/08/2020	AP	ND	AP	AP	ND	AP	05/11/2020	ND	AP	05/11/2020	ND	Absence de preuve d'appréciation
12	Location des terminaux de Saisies Portables (TSP) du Marché N°150/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCM Q/CCMP/S-PRMP du 05 Novembre 2020	ED	NA	03-avr-20	ND	03-avr-20	AP	ND	19/03/2020	NA	ND	AP	08/04/2020	ND	03-avr-20	04/05/2020	31	NA	04/05/2020	ND	délai majoritairement respecté
13	Maintenance des installations de Sécurité incendie du Marché	ED	ND	AP	ND	AP	AP	ND	25 /03/2020	NA	ND	NA	22/04/2020	ND	AP	26/05/2020	ND	AP	26/05/2020	ND	Absence de preuve d'appréciation du

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020
Rapport définitif _Audit de conformité _ Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)

ARMP

	N°075/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCM Q/CCMP/S-PRMP du 27 Mai 2020																				respect des délais.
14	Fourniture d'un accès Internet haut débit au profit de la SONEB du Marché N°050/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCM Q/CCMP/S-PRMP du 10 Avril 2020 (Lot 1)	DRP	03/02/2020	17/02/2020	10	17/02/2020	17/02/2020	0	02/03/2020	10-mars-20	5	20/03/2020	20/03/2020	0	17/02/2020	10/04/2020	53	03/02/2020	10/04/2020	67	délais majoitaire ment respectés
15	Assurance véhicule au Profit de la Soneb du Marché N°102 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DC MQ/CCMP/S-PRMP du 29 Juillet 2020	DRP	02/03/2020	17/03/2020	12	17/03/2020	17/03/2020	0	30/03/2020	10-avr-20	7	AP	19/05/2020	ND	17/03/2020	19/02/2021	339	02/03/2020	19/02/2021	354	marché approuvé hors délai de validité des offres; durée de
16	Acquisition de Matériel informatique au profil de la SONEB du Marché N°39 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCM Q/CCMP/S-PRMP du 18 Février 2020	DRP	16/12/2019	03/01/2020	13	03/01/2020	08/01/2020	5	28/01/2020	06-févr-20	8	08-févr-20	AP	ND	03/01/2020	18 /02/2020	45 jours	16/12/2019	18 /02/2020	#####	non respect des délais réglementa ire s
17	Acquisition de chemise des dossiers clients du Marché N°114 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DC MQ/CCMP/S-PRMP du 03 Septembre 2020	DRP	11/05/2020	22/05/2020	10	22/05/2020	28/10/2020	159	AP	17-juin-20	ND	08 /07/2020	09 /07/2020	1jr	22/05/2020	03/09/2020	104	11/05/2020	03/09/2020	115	non respect des délais réglementa ire s
18	Fournitures, déploiement centralisé et configuration de solution de sécurité Kaspersky Endpoint for Business au profit de la SONEB	DRP	30/12/2019	14/01/2020	12	14/01/2020	14/01/2020	0	03/02/2020	03/02/2020	0	11/02/2020	19/02/2020	7	14/01/2020	18/02/2020	35	30/12/2019	18/02/2020	50	non respect des délais réglementa ire s
19	Entretien et nettoyage de l'usine d'eau de Ouando, agence de pobe et agence de catchi (LOT 2) Contrat n 064/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/ DAAG/S-PRMP DU 06/05/2020	DRP	20/01/2020	04/02/2020	12	04/02/2020	19/02/2020	12	19/02/2020	28/02/2020	7 jrs	28/02/2020	10/03/2020	8	04/02/2020	06/05/2020	92	20/01/2020	06/05/2020	107	non respect des délais réglementa ire s
20	: Entretien et nettoyage de l'atelier central à Akpakpa, garage central et station d'eau de godomey (LOT 1) Contrat n	DRP	20/01/2020	04/02/2020	12	04/02/2020	19/02/2020	12	19/02/2020	28/02/2020	7 jrs	28/02/2020	10/03/2020	8	04/02/2020	06/05/2020	92	20/01/2020	06/05/2020	107	non respect des délais réglementa ire s

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020
Rapport définitif _Audit de conformité_ Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)

ARMP

	063/20/SONEB/DG/PRM P/DF/CCMP/ DAAG/S- PRMP DU 06/05/2020																				
21	Entretien du barrage d'Okpara a Parakou	DRP	10/02/2020	24/02/2020	10	24/02/2020	24/02/2020	0	20/03/2020	26/03/2020	5	AP	19/02/2020	ND	24/02/2020	23/04/2020	59	10/02/2020	23/04/2020	73	non respect des délais réglementa
22	Analyse biomédicales au profit du personnel des directions départementale Ouémé- plateau et mono-couffo (LOT 2) Contrat n 152/20/SONEB/DG/PRM P/DF/CCMP/ DAAG/S- PRMP DU 10/11/2020	DRP	29/06/2020	10/07/2020	10	10/07/2020	AP	ND	10/09/2020	16/10/2020	27	25/09/2020	19/10/2020	24	10/07/2020	10/11/2020	123	29/06/2020	10/11/2020	134	non respect des délais réglementa ire s
23	ACQUISITION DE POMPE DE DOSAGE, AGITATEURS BACS ET SOUFFLANTES ET ACCESSOIRES DU MARCHE N° 099/20/SONEB/DG/PRM P/DF/DAAG/ CCMP/S- PRMP.	AOO	10/02/2020	13/03/2020	32	13/03/2020	13/03/2020	1	28/04/2020	14/05/2020	13	14/05/2020	09/07/2020	56	13/03/2020	14/07/2020	123	10/02/2020	14/07/2020	155	
24	AQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU AU PROFIL DE LA SONEB (LOT 2 : fourniture de divers carnets et imprimés DU MARCHE N°080/20/SONEB/DG/PR MP/DF/DAA G/CCMP/S- PRMP.	DRP	24/01/2020	13/02/2020	15	13/02/2020	AP	#VALEUR!	13/03/2020	06/04/2020	17	AP	20/04/2020	ND	13/02/2020	13/06/2020	121	24/01/2020	13/06/2020	141	
25	AQUISITION DE MATERIELS ACCESSOIRES POUR LA REALISATION DE BRANCHEMENTS PRINCIPAUX ET ADDITIONNELS AU PROFIT DE LA SONEB DU MARCHE N° 018/20/SONEB/DG/PRM P/DF/DAAG/ CCMP/S- PRMP.	DC	16/12/2019	20/12/2019	5	20/12/2019	AP	#VALEUR!	NA	03/01/2020	#VALEUR!	NA	NA	ND	20/12/2019	05/02/2020	47	16/12/2019	05/02/2020	51	
26	Sélection de prestataires pour la réalisation des prestations de travaux neufs sur réseau d'eau, DU MARCHE N°0130/20/SONEB/DG/P RMP/DF/DC MQ/CCMP/S-PRMP du 07/10/2020	AOO	24/06/2020	26/07/2020	32	26/07/2020	26/07/2020	0	01/09/2020	01/09/2020	1	AP	19/09/2020	ND	26/07/2020	07/10/2020	73	24/06/2020	07/10/2020	105	
27	Construction de la Direction Départementale Borgou Alibori, DU	AOO	04/05/2020	05/06/2020	32	05/06/2020	05/06/2020	1	17/07/2020	30/07/2020	10	AP	23/09/2020	ND	05/06/2020	31/12/2020	209	04/05/2020	31/12/2020	241	

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020
Rapport définitif _Audit de conformité _ Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)

ARMP

	MARCHE N°0191/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DC MQ/CCMP/S-PRMP du 31/12/2020																				
28	Assurance Globale Domage au profit de la SONEB, DU MARCHE N°087/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCM Q/CCMP/S-PRMP du 23/12/2020	AOO	27/01/2020	24/02/2020	28	24/02/2020	26/03/2020	24	12/04/2020	06/05/2020	18	AP	26/06/2020	ND	24/02/2020	29/06/2020	126	27/01/2020	29/06/2020	154	
29	Acquisition de tuyaux PVC pour la réalisation et le dépannage de branchement principaux au profit de la SONEB, DU MARCHE N°183 /20/SONEB/DG/PRMP/ DF/DC MQ/CCMP/S-PRMP du 23/12/2020	AOO	27/01/2020	27/02/2020	24	27/02/2020	28/02/2020	2	12/11/2020	19/11/2020	6	AP	19/11/2020	ND	27/02/2020	23/12/2020	300	27/01/2020	23/12/2020	331	
30	Acquisition de consommables informatiques au profit de la SONEB, DU MARCHE N°108/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCM Q/CCMP/S-PRMP du 19/08/2020	AOO	24/02/2020	31/03/2020	36	31/03/2020	30/04/2020	23	19/06/2020	29/06/2020	7	AP	15/07/2020	ND	31/03/2020	19/08/2020	141	24/02/2020	19/08/2020	177	
31	Acquisition autres matériels d'outillages et caisses à outils au profit de la SONEB, DU MARCHE N°108/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCM Q/CCMP/S-PRMP du 12/10/2020	AOO	02/06/2020	03/07/2020	31	03/07/2020	15/07/2020	9	17/07/2020	13/08/2020	20	AP	09/09/2020	ND	03/07/2020	12/10/2020	101	02/06/2020	12/10/2020	132	
32	AQUISITION DE MATERIELS POUR VISOCONFERENCE AU PROFIT DES DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX DU MARCHE N°	DC	01/07/2020	08/07/2020	6	08/07/2020	08/07/2020	1	NA	16/07/2020	#VALEUR!	NA	NA	ND	08/07/2020	06/08/2020	29	01/07/2020	06/08/2020	36	
33	ACQUISITION DE POMPE DE DOSAGE, AGITATEURS BACS ET SOUFFLANTES ET ACCESSOIRES DU MARCHE N° 099/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/ CCMP/S-PRMP.	AOO	10/02/2020	13/03/2020	32	13/03/2020	13/03/2020	1	28/04/2020	14/05/2020	13	AP	17/06/2020	ND	13/03/2020	14/07/2020	123	10/02/2020	14/07/2020	155	
34	SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE CONDUIRE LES PROCESSUS DE	DC	17/02/2020	22/02/2020	5	22/02/2020	26/02/2020	3	NA	28/02/2020	#VALEUR!	NA	NA	ND	22/02/2020	02/03/2020	9	17/02/2020	02/03/2020	14	

	RECRUTEMENT AU PROFIT DE LA SONEB																				
35	Travaux de réhabilitation du bâtiment abritant la division de Djidja et Gobe à Save au profit de la SONEB Lot 2 : Réhabilitation du bâtiment abritant la division de Djidja Contrat n°160/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAA G/S-PRMP DU 20/11/2020	DC	12/08/2020	20/08/2020	7	20/08/2020	20/08/2020	1	NA	20/10/2020	#VALEUR!	NA	NA	ND	20/08/2020	20/11/2020	92	12/08/2020	20/11/2020	100	
36	Travaux de réhabilitation du bâtiment abritant la division de Djidja et Gobe à Save au profit de la SONEB Lot 1 : Construction d’un plan du mur de la stations d’eau de Gobe Contrat n°158/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAA G/S-PRMP DU 19/11/2020	DC	12/08/2020	20/08/2020	7	20/08/2020	20/08/2020	1	NA	20/10/2020	#VALEUR!	AP	NA	ND	20/08/2020	15/11/2020	87	12/08/2020	15/11/2020	95	
37	Analyse biomédicales au profit du personnel de la direction générale, de la direction départementale atlantiques de la direction générale, de la direction départementale atlantique-littoral et de la direction départementale zou-collines (LOT 1) Contrat n°153/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/ DAAG/S-PRMP DU 10/11/2020	DRP	29/06/2020	10/07/2020	10	10/07/2020	AP	#VALEUR!	AP	16/10/2020	#VALEUR!	25/09/2020	19/10/2020	17	10/07/2020	10/11/2020	123	29/06/2020	10/11/2020	134	
38	Acquisition de mobiliers de bureau au profit de la SONEB (LOT 1 : Mobiliers en bois massif)	DRP	25/11/2019	12/12/2019	14	25/11/2019	AP	#VALEUR!	13/01/2020	20/01/2020	6	AP	24/01/2020	ND	12/12/2019	20/03/2020	99	25/11/2019	20/03/2020	116	

5.5.2 Respect des délais d'exécution et application des amendes et pénalités

Au niveau de la SONEB, pour l'ensemble des 41 marchés sous revue il n'a été détecté aucun marché exécuté avec retard. Par ricochet, il n'a été besoin de l'application d'une quelconque amende ou pénalité.

Ainsi, nous avons un taux de **conformité de 100%** pour cet indicateur.

5-6 SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ DES MARCHÉS

Les conclusions de l'audit de conformité des marchés sont présentées à travers le tableau ci-après :

Tableau 8 : Synthèse des conclusions de l'audit de conformité

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Travaux de réhabilitation du bâtiment abritant la division de Djidja et Gobe à Save au profit de la SONEB Lot 1 : Construction d'un plan du mur de la station d'eau de Gobe
Contrat n°158/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/S-PRMP DU 19/11/2020
Date d'approbation du marché : 19/11/2020
Montant du Contrat : 2 688 000 FCFA HT
Nature du marché : Travaux
Mode de Passation du marché : DC
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : RAEL TECH TEL :96 21 81 57/94 62 49 13

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	NEANT	Néant	Néant
APPRECIATION GLOBALE	La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Travaux de réhabilitation du bâtiment abritant la division de Djidja et Gobe à Save au profit de la SONEB Lot 2 : Réhabilitation du bâtiment abritant la division de Djidja
Contrat n°160/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/S-PRMP DU 20/11/2020
Date d'approbation du marché : 20/11/2020
Montant du Contrat : Deux millions cents quatre seize mille quatre cents vingt-trois (2 196 423) FCFA TTC
Nature du marché : Travaux
Mode de Passation du marché : DC
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : ETS LE SOLITAIRE TEL :95 42 43 70 / 66 15 68 62

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	NEANT	Néant	Néant
APPRECIATION GLOBALE	La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Sélection d'un cabinet charge de conduire les processus de recrutement au profit de la soneb
Date d'approbation du marché : 02/03/2020
Montant du Contrat : 9 385 720 FCFA TTC
Nature du marché : Services
Mode de Passation du marché : DC
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : TALENTS PLUS CONSEILS TEL : 95 10 91 51

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Aucune preuve de publication du PV d'attribution	Non obligation de publication du PV d'attribution.	Constat levé.

APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		
----------------------	---	--	--

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Acquisition de matériels pour la visioconférence au profit des directeurs départementaux
Date d'approbation du marché : 02/03/2020
Montant du Contrat : 4 130 000 FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DC
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : TECHNODATA SOLUTIONS TEL : 61 33 23 92

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant

QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Absence de date d'évaluation des offres dans le rapport ✓ Aucune preuve de publication du PV d'attribution	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Non obligation de publication du PV d'attribution.	✓ Constat levé. ✓ Constat levé.
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 05 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Acquisition de matériels accessoires pour la réalisation de branchement principaux et additionnels au profit de la Soneb contrat n 018/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/CCMP/S-PRMP DU 05/02/2020
Date d'approbation du marché : 05/02/2020
Montant du Contrat : 4 088 700 FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DC
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : DELTA TRANSATIONS SARL TEL : 97 76 75 08

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Absence de date d'évaluation des offres	Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près.	Constat levé.
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 04 Juillet 2022

Nom de l'autorité contractante : SONEB

Désignation et Numéro du Contrat Entretien et réparation des climatiseurs au profit de la SONEB LOT 1 contrat n 0186/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/S-PRMP DU 30/12/2020
Date d'approbation du marché : 30/12/2020
Montant du Contrat : 5 734 800 FCFA TTC
Nature du marché : Services
Mode de Passation du marché : DC
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : AKISS FROID TEL : 66 47 60 72

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Aucune preuve de publication du PV d'attribution	Non obligation de publication du PV d'attribution.	Constat levé.
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat Entretien et réparation des climatiseurs au profit de la SONEB LOT 2 contrat n 001/21/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/S-PRMP DU 15/01/2021
Date d'approbation du marché : 15/01/2021
Montant du Contrat : 3 200 000 FCFA TTC
Nature du marché : Services
Mode de Passation du marché : DC
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : SGEEF TEL : 97 11 08 87

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVES	✓ Aucune preuve de publication du PV d'attribution		✓ Constat levé ✓ Constat levé.

	✓ Absence de date d'évaluation des offres	✓ Non obligation de publication du PV d'attribution. ✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près.	
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat TRAVAUX DE REFECTION DU GUICHET DE LA DIVISION DE SAKETE ET DE L'AGENCE DE KANDI LOT 1 contrat n 070/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/S-PRMP DU 06/05/2020
Date d'approbation du marché : 06/05/2020
Montant du Contrat : 2 805 922 FCFA TTC
Nature du marché : TRAVAUX
Mode de Passation du marché : DC
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : SEFODI SARL TEL : 97 31 22 10

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Le contrat a été signé mais pas daté par le titulaire	Nous en prenons acte Des mesures sont prises pour le contrôle de la signature et de la date de signature lors du dépôt des contrats au secrétariat	✓ Constat maintenu.
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 06 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB

Désignation et Numéro du Contrat PROJET DE RENFORCEMENT SU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE PARAKOU ET ENVIRONS
Date d'approbation du marché : 03/07/2020
Montant du Contrat : 20 178 000 FCFA TTC
Nature du marché : TRAVAUX
Mode de Passation du marché : ENTENTE DIRECTE
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : AGIP AFRIQUE

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	NEANT	Néant	Néant
APPRECIATION GLOBALE	La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 05 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : REALISATION DES TRAVAUX DE REPRISE D'UN PLAN DU MUR DE L'USINE D'EAU DE VEDOKO ET DE L'AMENAGEMENT DU BATIMENT DE LA STATION D'EAU DE DOGBO-Abomey au profit de la SONEB (LOT 1 ET LOT 2) contrat n139/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/CCMP/S-PRMP DU 13/10/2020
Date d'approbation du marché : 13/10/2020
Montant du Contrat : 2 785 980 FCFA TTC
Nature du marché : TRAVAUX
Mode de Passation du marché : DC
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : ETS LE SOLITAIRE TEL : 95 42 43 70

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Absence de date d'évaluation des offres	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne	✓ Constat levé.

		prévoit pas l'insertion d'une date au jour près.	
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Prestations de certification a la norme ISO 9001 V 2018 Contrat n189/20/SONEB/DG/DF/PDQN ISO/CCMP/PRMP/S-PRMP DU 31/12/2020
Date d'approbation du marché 31/12/2020
Montant du Contrat : 11 964 656 FCFA HT
Nature du marché : Prestation intellectuelle
Mode de Passation du marché : Entente directe
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : DEKRA CERTIFICATION TEL : 01 41 17 11

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant

QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	NEANT	Néant	Néant
APPRECIATION GLOBALE	La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Acquisition de matériels électriques et électromécaniques pour les stations d'eau de Vedoko et de Godomey en mesure d'urgence
Date d'approbation du marché 07/10/2020
Montant du Contrat : Cent vingt-deux millions cinq cent quarante-deux mille quatre cents quatre-vingt-quatre (122 542 484) FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : Entente directe
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : SOGEA SATOM

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
-----------------------------------	--	--

QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	NEANT	Néant	Néant
APPRECIATION GLOBALE	La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Réalisation des études d'avant-projet détaillées et d'impact environnemental et social du projet d'alimentation en eau de la zone économique spéciale de glo-djigbe
Date d'approbation du marché 11/12/2020
Montant du Contrat : Cent trente millions six cents quarante et un mille six cents (130 641 600) FCFA TTC
Nature du marché : Prestations intellectuelles
Mode de Passation du marché : Entente directe
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : IGIP-AFRIQUE

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVES	NEANT	Néant	Néant
APPRECIATION GLOBALE	La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Fournitures, déploiement centralise et configuration de solution de sécurité Kaspersky Endpoint for Business au profit de la SONEB
Date d'approbation du marché 18/02/2020
Montant du Contrat : 41 998 560 FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : INFORMATIQUE SYSTEMES TELECOMS (IST)

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ -Aucune date sur la signature de l'attributaire ✓ -Aucune preuve de restitution de garantie	✓ Nous en prenons acte - Des mesures sont prises pour le contrôle de la signature et de la date de signature lors du dépôt des contrats au secrétariat ✓ Néant	✓ Constat maintenu. ✓ Constat maintenu.

APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		
-----------------------------	--	--	--

Date de revue : 01 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Entretien du barrage d'Okpara à Parakou
Date d'approbation du marché 23/04/2020
Montant du Contrat : 37 771 800 FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : ATIWIB GROUPE

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant

QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Absence de la date de signature du rapport d'évaluation	Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près.	Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Acquisition de fournitures de bureau au profit de la soneb lot 2 contrat n 080/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/CCMP/S-PRMP DU 13/06/2020
Date d'approbation du marché 13/06/2020
Montant du Contrat : 19 532 658 FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : QUADRI-SERVICES TEL : 95 45 37 45

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Absence de la date de signature du rapport d'évaluation	Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près.	Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Entretien et nettoyage de l'atelier central à Akpakpa, garage central et station d'eau de Godomey (LOT 1) Contrat N°063/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/DAAG/S-PRMP DU 06/05/2020
Date d'approbation du marché 06/05/2020
Montant du Contrat : 5 437 440 FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : DC TRADING

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVES	✓ Absence de la date de signature du rapport d'évaluation ✓ Absence de date à la signature du contrat par l'attributaire	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Nous en prenons acte	✓ Constat maintenu ✓ Constat maintenu

		Des mesures sont prises pour le contrôle de la signature et de la date de signature lors du dépôt des contrats au secrétariat	
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Entretien et nettoyage de l'usine d'eau de OUANDO, agence de POBE et agence de CATCHI (LOT 2) Contrat n 064/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/DAAG/S-PRMP DU 06/05/2020
Date d'approbation du marché 06/05/2020
Montant du Contrat : 3 624 960 FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : ETS SAINT DOIGTS DE DIEU

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant

QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Absence de la date de signature du rapport d'évaluation	Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près.	Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Analyse biomédicales au profit du personnel de la direction générale, de la direction départementale atlantiques de la direction générale, de la direction départementale atlantique-littoral et de la direction départementale zou-collines (LOT 1) Contrat n 153/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/DAAG/S-PRMP DU 10/11/2020
Date d'approbation du marché 10/11/2020
Montant du Contrat : 7 230 000 FCFA TTC

Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : POLYCLINIQUE LAB DU CAMPUS

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Absence de la date de signature du rapport d'évaluation ✓ Absence de date à la signature du contrat par l'attributaire	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Nous en prenons acte des mesures sont prises pour le contrôle de la signature et de la date de signature lors du dépôt des contrats au secrétariat	✓ Constat maintenu ✓ Constat maintenu

APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		
----------------------	---	--	--

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : CONSULTATION OPHTAMOLOGIQUE ET FOND D'ŒIL DU PERSONNEL DE LA DIRECTION GENERALE ET DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE ATLANTIQUE-LITTORAL (LOT 4)
Contrat n 166/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/DAAG/S-PRMP DU 24/11/2020
Date d'approbation du marché 24/11/2020
Montant du Contrat : 3 196 000 FCFA HT
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : CLINIQUE DE LA VUE

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant

QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Absence de la date de signature du rapport d'évaluation ✓ -Absence de date à la signature du contrat par l'attributaire	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Nous en prenons acte des mesures sont prises pour le contrôle de la signature et de la date de signature lors du dépôt des contrats au secrétariat	✓ Constat maintenu ✓ Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Analyse biomédicales au profit du personnel de la direction départementale ATACORA-DONGA et BORGOU-ALIBORI (LOT 3)
Contrat n 173/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/DAAG/S-PRMP DU 04/12/2020
Date d'approbation du marché 04/12/2020
Montant du Contrat : 3 054 000 FCFA HT
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP

Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : CLINIQUE COOPERATIVE DE SANTE DE BOUNDAROU

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Absence de la date de signature du rapport d'évaluation ✓ Absence de date à la signature du contrat par l'attributaire	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Nous en prenons acte des mesures sont prises pour le contrôle de la signature et de la date de signature lors du dépôt des contrats au secrétariat	✓ Constat maintenu ✓ Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le		

	marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		
--	--	--	--

Date de revue : 04 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Analyse biomédicales au profit du personnel des directions départementale Ouémé-plateau et mono-couffo (LOT 2) Contrat n 152/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/DAAG/S-PRMP DU 10/11/2020
Date d'approbation du marché 10/11/2020
Montant du Contrat : 2 565 000 FCFA HT
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : LABORATOIRE DE BIOLOGIE SANTE PLUS

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant

INSUFFISANCES RELEVÉES	Absence de la date de signature du rapport d'évaluation	Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près.	✓ Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Acquisition de mobiliers de bureau au profit de la SONEB (LOT 1 : Mobiliers en bois massif)
Date d'approbation du marché 20/03/2020
Montant du Contrat : 7 275 000 FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : SEFODI SARL

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVES	✓ Absence de la date de signature du rapport d'évaluation ✓ Absence de date à la signature du contrat par l'attributaire	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Nous en prenons acte des mesures sont prises pour le contrôle de la signature et de la date de signature lors du dépôt des contrats au secrétariat	✓ Constat maintenu ✓ Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été		

	bien attribué. La procédure est jugée conforme.		
--	--	--	--

Date de revue : 01 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Acquisition de mobiliers de bureau au profit de la SONEB (LOT 2 : Mobiliers importes)
Date d'approbation du marché 05/03/2020
Montant du Contrat : 19 464 218 FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : ETS LE DEFI SCAD

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Absence de date à la signature du contrat par l'attributaire	Nous en prenons acte	Constat maintenu

		des mesures sont prises pour le contrôle de la signature et de la date de signature lors du dépôt des contrats au secrétariat	
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Assistance au suivi du système de management de la qualité de la SONEB du Marché N°150/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 05 Novembre 2020
Date d'approbation du marché 05 Novembre 2020
Montant du Contrat : Vingt millions huit cent mille (20 800 000) FCFA HT
Nature du marché : SERVICES
Mode de Passation du marché : Entente directe
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : Aurelien AHOLOUKPE Tél :97 08 24 44

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
-----------------------------------	---	--

			de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Le Marché est singé et non daté par l'attributaire du marché	Nous en prenons acte des mesures sont prises pour le contrôle de la signature et de la date de signature lors du dépôt des contrats au secrétariat	Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Maintenance des installations de Sécurité incendie du Marché N°075/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 27 Mai 2020

Date d'approbation du marché 27 Mai 2020
Montant du Contrat : Trente-deux millions huit quatre-vingt-huit mille huit quatre-vingt-dix (32 889 890) FCFA TTC
Nature du marché : SERVICES
Mode de Passation du marché : Entente directe
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : KEN-DAL & FILS SARL

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	NEANT	Néant	Néant
APPRECIATION GLOBALE	La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 Juillet 2022
--

Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Maintenance et réparation des groupes électrogènes (Renouvellement) du Marché N°171/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 23 Décembre 2020
Date d'approbation du marché 23 Décembre 2020
Montant du Contrat : Dix-sept millions six cent quatre-vingt-quatorze mille huit neuf cent quinze (17 694 915) FCFA TTC
Nature du marché : SERVICES
Mode de Passation du marché : Entente directe
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : ANDREPOL SARL Tél : 97 83 83 86/63 51 71 64

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ La date d'approbation et de notification du marché n'a pas été notifié dans la page de garde du Contrat du marché ; ✓ Ainsi que le montant TTC n'a pas été mentionné	On en prend acte	Constat maintenu

	dans la page de garde du Contrat		
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 23 juin 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Fourniture d'un accès Internet haut débit au profit de la SONEB du Marché N°050/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 10 Avril 2020 (Lot 1)
Date d'approbation du marché 10 Avril 2020
Montant du Contrat : Trente-huit million Sept cent soixante-quatorze mille huit cent (38 774 800) FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : OTI TELECOMS, Tél : 95 45 37 45

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant

INSUFFISANCES RELEVÉES	Le rapport d'évaluation n'a pas été daté	Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près.	Constat levé
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 JUILLET 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Assurance véhicule au Profit de la Soneb du Marché N°102 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 29 Juillet 2020
Date d'approbation du marché 29 Juillet 2020
Montant du Contrat : 13 175 289 FCFA TTC
Nature du marché : SERVICES
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : ATLANTIQUE ASSURANCE, Tél : 21 31 51 48

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
-----------------------------------	--	--

QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Le rapport d'évaluation n'a pas été daté ✓ Approbation du marché hors délai de validité des offres.	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Néant	✓ Constat levé ✓ Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 JUILLET 2022

Nom de l'autorité contractante : SONEB

Désignation et Numéro du Contrat : Réparation de transformateurs au profit de la SONEB du Marché N°123/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 01 Octobre 2020

Date d'approbation du marché 01 Octobre 2020
Montant du Contrat : Dix-neuf million huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent (19 894 800) FCFA TTC
Nature du marché : SERVICES
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : ETABLISSEMENT DIMOHU, Tél : 97 30 76 07

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Le rapport d'évaluation n'a pas été daté ✓ Absence de la preuve de restitution des cautions de soumission ; ✓ Pas transmission du projet du marché à l'autorité	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Nous avons pris acte désormais les cautions de soumission sont retournées aux soumissionnaires	✓ Constat levé ✓ Constat maintenu ✓ Constat levé

	approbatrice par la PRMP	avec la notification de rejet d'offres (depuis 2021) La caution de soumission de l'attributaire est retournée à la signature du marché ✓ C'est CCMP qui transmet les marchés au DG.	
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 01 JUILLET 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Travaux de construction de regards pour les poteaux d'incendie dans le cadre du projet de réduction des pertes d'eau et d'amélioration de la viabilité des systèmes d'AEP des villes de Cotonou, Porto-Novo et leurs agglomérations du Marché N°55 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 24 Avril 2020
Date d'approbation du marché 24 Avril 2020
Montant du Contrat : cinquante million deux cent cinquante mille (50 250 000) FCFA HT
Nature du marché : SERVICES
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : Groupement GROUPE D'AFRIQUE BTP/SOGEC-PLUS, Tél : 97 21 73 13

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
-----------------------------------	--	--

QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Rapport d'évaluation n'a pas été daté ✓ Absence de la preuve de restitution des cautions de soumission	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Nous avons pris acte désormais les cautions de soumission sont retournées aux soumissionnaires avec la notification de rejet d'offres (depuis 2021)	✓ Constat levé ✓ Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 23 juin 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Acquisition de chemise des dossiers clients du Marché N°114 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 03 Septembre 2020
Date d'approbation du marché 03 Septembre 2020
Montant du Contrat : Trente-huit million trois cent cinquante mille (38 350 000) FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : QUADRI SERVICES, Tél : 95 45 37 45

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Date de signature du rapport : Le rapport d'évaluation n'a pas été daté	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le 'modèle type de rapport d'évaluation des offres' d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près.	✓ Constat levé

APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		
----------------------	---	--	--

Date de revue : 01 JUILLET 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Acquisition de Matériel informatique au profil de la SONEB du Marché N°39 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 18 Février 2020
Date d'approbation du marché 18 Février 2020
Montant du Contrat soixante-deux million cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-trois (62 535 943) FCFA TTC (LOT 1)
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : QUALITY COPORATE SARL, Tél : 21 32 57 45

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant

QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Le rapport d'évaluation n'a pas été daté ✓ Absence de la preuve de restitution des cautions de soumission : Inexistante	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Nous avons pris acte désormais les cautions de soumission sont retournées aux soumissionnaires avec la notification de rejet d'offres (depuis 2021)	✓ Constat levé ✓ Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 05 JUILLET 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Acquisition de consommables informatiques au profit de la SONEB, DU MARCHE N°108/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 19/08/2020
Date d'approbation du marché 19/08/2020
Montant du Contrat 41 885 000 FCFA HT
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DAO
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : CTPS SARCHABESY INTERNATIONAL SARL TEL : 96 46 74 15

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant

INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Le rapport d'évaluation n'a pas été daté ✓ Marché approuvé hors délai de validité des offres ✓ la date de signature de l'attributaire n'a pas été notifié ✓ La qualification de la commission d'évaluation n'a pas été notifié ✓ Pas de date d'approbation et la date de notification sur le page de garde du contrat	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Nous en prenons acte ✓ Nous en prenons acte	✓ Constat levé ✓ Constat maintenu ✓ Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 05 JUILLET 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Construction de la Direction Départementale Borgou Alibori, DU MARCHE N°0191/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 31/12/2020
Date d'approbation du marché 31/12/2020
Montant du Contrat 119 528 349 FCFA TTC
Nature du marché : SERVICES
Mode de Passation du marché : DAO
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : GROUPEMENT FRAGILU & REAL-TECH TEL : 97 21 81 57

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Inexistant de la date d'approbation dans le page de garde du contrat ✓ Le rapport d'évaluation n'a pas été daté ✓ La qualification de la commission d'évaluation n'a pas été notifié	✓ Nous en prenons acte ✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près ✓ Renseigner les qualifications des membres de la sous-commission d'évaluation n'est pas dans le rapport type de l'ARMP en vigueur en 2020. Toutefois, la structure dont chaque membre est représentant est systématiquement mentionné dans les rapports et PV	✓ Constat maintenu ✓ Constat levé ✓ Constat levé

APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		
----------------------	---	--	--

Date de revue : 05 JUILLET 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Acquisition autres matériels d'outillages et caisses à outils au profit de la SONEB, DU MARCHE N°108/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 12/10/2020
Date d'approbation du marché 12/10/2020
Montant du Contrat 81 330 210 FCFA TTC
Nature du marché : FOURNITURES
Mode de Passation du marché : DAO
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : CTPS CHABESY INTERNATIONAL SARL TEL : 96 46 74 15

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant

QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Le rapport d'évaluation n'a pas été daté ✓ Preuve de restitution des cautions de soumission : Inexistante ✓ Inexistant de la date d'approbation et la date de notification sur le page de garde du contrat	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près ✓ Nous avons pris acte ✓ Nous avons pris acte	✓ Constat levé ✓ Constat maintenu ✓ Constat maintenu
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 05 JUILLET 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Assurance Globale Dommage au profit de la SONEB N°087/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 23/12/2020
Date d'approbation du marché 23/12/2020
Montant du Contrat 94 378 759 FCFA TTC
Nature du marché : SERVICES
Mode de Passation du marché : DAO
Financement : Budget national

Nom et Adresse du Titulaire : AFRICAINE DES ASSURANCES TEL : 21 33 15 70

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	Le rapport d'évaluation n'a pas été daté	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près	✓ Constat levé
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 04 JUILLET 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Acquisition de tuyaux PVC pour la réalisation et le dépannage de branchement principaux au profit de la SONEB, DU MARCHE N°183 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 23/12/2020
Date d'approbation du marché 23/12/2020
Montant du Contrat 71 302 385 FCFA HT
Nature du marché : FOURNITURES
Mode de Passation du marché : DAO
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : CTPS SARL TEL : 21 33 15 70

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVES	Le rapport d'évaluation n'a pas été daté	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le	✓ Constat levé

		“modèle type de rapport d'évaluation des offres” d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près	
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 06 JUILLET 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : Sélection de prestataires pour la réalisation des prestations de travaux neufs sur réseau d'eau, DU MARCHE N°0130/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 07/10/2020
Date d'approbation du marché 07/10/2020
Montant du Contrat 119 528 349 FCFA TTC
Nature du marché : TRAVAUX
Mode de Passation du marché : DAO
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : VALKO TEL : 21 32 33 09

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
-----------------------------------	--	--

QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	✓ Date de signature du rapport : Le rapport d'évaluation n'a pas été daté ✓ Inexistant de preuve de constatation des services	✓ Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près. ✓ Ces travaux concernent des poses de branchements d'eau ou de tuyaux d'extension du réseau d'eau s'effectuant au quotidien. Au titre de l'année 2020, environ 244.400 branchements ont été réalisés et 45,5 km de tuyaux posés. Ce sont les chefs secteurs qui certifient les factures sur la base de travaux réalisés et réceptionnés au quotidien. Les réflexions seront menées pour la faisabilité de cette constatation au regard de la récurrence des travaux	✓ Constat maintenu ✓ Constat maintenu

APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		
-----------------------------	--	--	--

Date de revue : 05 JUILLET 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : ACQUISITION DE POMPE DE DOSAGE ,AGITATEURS BACS ET SOUFFLANTES ET ACCESSOIRES , DU MARCHE N°099/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 16/07/2020
Date d'approbation du marché 16/07/2020
Montant du Contrat 72 362 674 FCFA TTC
Nature du marché : FOURNITURES
Mode de Passation du marché : DAO
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : CAS LE ROCHER SARL

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant

INSUFFISANCES RELEVÉES	Le rapport d'évaluation n'a pas été daté	Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près	✓ Constat levé
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

Date de revue : 05 JUILLET 2022
Nom de l'autorité contractante : SONEB
Désignation et Numéro du Contrat : REALISATION DES PRESTATIONS DE TRAVAUX NEUFS SUR RESEAU D'EAU (BRANCHEMENT ET EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE) AU PROFIT DE LA SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN , DU MARCHE N°130/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 07/10/2020
Date d'approbation du marché 07/10/2020
Montant du Contrat 72 362 674 FCFA TTC
Nature du marché : TRAVAUX
Mode de Passation du marché : DAO
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : VALKO SARL

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de la SONEB après restitution
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DU MARCHE	BONNE	Néant	Néant
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	Néant	Néant
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Satisfaisant	Néant	Néant
INSUFFISANCES RELEVÉES	• Inexistant de l'ordre de service • Date de signature du rapport : Le rapport d'évaluation n'a pas été daté • Pas de preuve de paiement • Inexistant de la preuve de restitution des cautions	• Néant • Il est mentionné sur la page de garde du rapport, le mois au cours duquel il est élaboré. De plus, le "modèle type de rapport d'évaluation des offres" d'alors ne prévoit pas l'insertion d'une date au jour près • Néant • Nous avons pris acte Désormais les cautions de soumission sont retournées aux soumissionnaires avec la	• Constat maintenu • Constat levé • Constat maintenu • Constat maintenu

		notification de rejet d'offres (depuis 2021) La caution de soumission de l'attributaire est retournée à la signature du marché	
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme.		

6. CONSTATS GENERAUX

Les constatations d'ordre général issues de nos travaux d'audit des marchés publics de la Société Nationale des Eaux du Bénin au titre de la gestion budgétaire 2020 se présentent ainsi qu'il suit :

- ✓ Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire et définitive;
- ✓ Approbation de certains marchés après l'expiration du délai de validité des offres ;
- ✓ Absence de prorogation du délai de validité des offres;

Au regard de ces constats généraux, l'autorité contractante est exposée à un certain nombre de risques qu'il importe d'analyser.

7. ANALYSE DES RISQUES

Les risques associés aux insuffisances constatées pèsent sur le système de passation des marchés publics. Nous allons d'abord classer les risques en fonction des sept (07) pôles de diligences prévues par les termes de référence de la mission et décrites au point 1 du présent rapport en guise de résumé des conclusions :

N°	Pôles de diligences	Typologie des risques	Existence du risque au sein de l'autorité contractante audité
1	la revue du cadre juridique des marchés publics	Risque réglementaire	NON : la revue du cadre juridique des marchés publics de l'Autorité Contractante donne lieu une appréciation globalement satisfaisante.
2	l'appréciation de l'organisation et du fonctionnement des organes normatifs de la chaîne des marchés	Risque institutionnel	non : Le personnel de la PRMP remplit majoritairement dans l'exercice de leur mission, des conditions d'expériences et de compétences requises. Toutefois, nous n'avons pas eu assez de documentation sur les membres de l'organe de Contrôle.
3	l'appréciation de l'intégrité et de la transparence du système	Risque « intégrité »	OUI : Les actes de corruption, de fraudes, de conflits d'intérêts, de favoritisme, de discrimination ainsi que la participation à des pratiques de collusion constituent entre autres, des atteintes à l'intégrité du système de passation de marchés publics. Le principe fondamental de transparence des procédures implique le respect des obligations en termes de publicité. En l'espèce, nous avons fait quelques constatations pouvant engendrer un risque de manque de transparence des procédures et d'atteinte à l'intégrité du système de passation (défaut de publication des avis d'attribution provisoire et/ou définitive).
4	la compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés	Risque opérationnel	OUI : Il s'agit ici de tout incident pouvant résulter de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, à la capacité et aux compétences des personnes, à des systèmes internes et à des aspects organisationnels. Les diligences mises en œuvre ont permis d'identifier entre autres, des risques de non-exhaustivité de pièces de marchés .
5	la tenue et la conservation des dossiers et des documents relatifs aux transactions et à la gestion des marchés		
6	l'évaluation du dispositif de gestion et de sécurisation de biens acquis		

N°	Pôles de diligences	Typologie des risques	Existence du risque au sein de l'autorité contractante auditée
7	la revue de la passation des marchés	Risque « conformité »	OUI : Au regard de leur importance significative, nous allons mettre un accent particulier sur les risques afférents au non-respect des dispositions législatives et réglementaires (risque conformité). L'analyse du risque « conformité » est présentée de façon détaillée ci-dessous.

Ensuite, il sera question de **l'analyse des risques de passation des marchés publics** au niveau de la SONEB (**risque « conformité »**). Cette analyse permettra de mieux comprendre le risque, saisir ses caractéristiques, fournir des données pour son évaluation et décider de le traiter ou non. Notre analyse sera axée sur le **risque brut** ou inhérent (sans tenir compte du contrôle interne qui pourrait exister au sein de l'autorité contractante).

Pour la détermination du niveau de risque brut, nous allons retenir deux (2) critères (**la probabilité et l'impact**) selon les cotations ci-après :

Probabilité (ou fréquence)		Impact (ou gravité)		Risque brut = Probabilité * Impact	
Cotation	Qualification	Cotation	Qualification	Criticité	Degré de criticité
1	Très improbable ou exceptionnelle	1	Faible ou insignifiant	Risque mineur	Risque maîtrisé ($1 \leq C \leq 3$)
2	Improbable ou rare	2	Moyen ou mineur	Risque modéré	Risque à surveiller ($3 < C \leq 8$)
3	Probable ou périodique	3	Grave ou significatif	Risque élevé	Risque à diminuer ($8 < C \leq 12$)
4	Très probable ou régulière	4	Très grave ou critique	Risque critique	Risque prioritaire ($C > 12$)

Enfin, l'analyse proprement dite des risques de passation se présente comme suit :

Tableau 9 : Analyse des risques de passation

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Détermination des besoins à satisfaire	Les dossiers d'appels à concurrence utilisés par l'AC sont majoritairement conformes au modèle de l'ARMP	Absence de précision dans la détermination de la nature et de l'étendue des besoins avant l'appel à concurrence ;	1	2	2	Risque mineur	PRMP ; Coordination des marchés ; directions techniques
Plan de passation des marchés publics	Inscription régulière par l'AC des marchés dans le PPM de l'année d'exercice budgétaire	Nullité du marché ; estimation inadéquate, imprécise ou incomplète des besoins au titre de la gestion budgétaire N.	1	2	2	Risque mineur	PRMP ; Coordination des marchés.
Notification de l'attribution provisoire	Notification régulière de l'AC des résultats d'attribution aux soumissionnaires/candidats non retenus.	Réclamations des soumissionnaires évincés ; privation du soumissionnaire évincé d'exercer son droit de recours dans le délai légal d'attente ; violation du principe fondamental de transparence des procédures.	1	2	2	Risque mineur	PRMP
Publication des avis d'attribution	Absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution provisoire et définitive.	Non-respect du principe fondamental de transparence des procédures.	2	3	6	Risque modéré	PRMP

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Garantie de soumission	Absence de la preuve de restitution des garanties,.	<i>Non-respect des dispositions du code des marchés publics. En l'absence de restitution de la caution de soumission aux soumissionnaires non retenus (immédiatement après la signature du projet de contrat par l'attributaire), l'autorité contractante pourrait dans certains cas, faire l'objet d'une plainte et devrait donc réparer le préjudice causé au soumissionnaire évincé (la trésorerie de ce dernier étant bloquée sur une durée plus longue que celle requise).</i>	2	2	4	Risque modéré	PRMP
Délais de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics	Non-respect de certains délais en matière de passation et de contrôle.	<i>Violation du principe de légalité ;</i>	3	2	6	Risque modéré	PRMP ; COE ; CCMP ; Autorité approbatrice.
Délais de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics	Approbation des marchés hors délai de validité des offres /propositions.	<i>Désistement du soumissionnaire ou de l'attributaire, caducité de l'offre financière au désavantage de l'autorité contractante.</i>	3	4	12	Risque élevé	PRMP ; CCMP ; Autorité approbatrice.

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Organisation et fonctionnement des organes	Défaut de communication des preuves de contrôles a posteriori effectués par le Délégué de contrôle des marchés publics, sur les marchés passés par la procédure de demande de cotation.	Faute lourde au regard de la loi ; absence de synthèse des activités de contrôle sur la période concernée ; défaut d'analyse des niveaux de réalisation des indicateurs..	4	3	12	Risque élevé	Direction Générale
Archivage de la documentation sur les marchés	Processus de dématérialisation à l'étape embryonnaire. Système d'archivage physique satisfaisante	Inexistence d'une banque de données sur les procédures de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics ; mise en cause de la responsabilité de la PRMP voire de l'autorité contractante en cas de litige ou de contrôle ; non-respect de la durée légale de conservation de certaines archives relatives à la commande publique.	2	3	6	Risque modéré	PRMP ; Archives-PRMP

En conclusion, le degré de criticité du risque inhérent à l'activité de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics au sein de la SONEB est globalement modéré. Le risque doit donc être surveillé et nécessite un plan d'actions à court et moyen terme pour sa maîtrise.

8. RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la mission sont précisées dans le tableau ci-après. Elles sont formulées en vue d'une meilleure application du Code des Marchés Publics et du guide des audits des marchés publics.

Tableau 10 : Principales recommandations

N°	Points de contrôle	Constats généraux	Principales recommandations
C ₁	Approbation des marchés	<i>Approbation des marchés hors délai de validité des offres /propositions.</i>	<i>Veiller à l'approbation des marchés dans le délai de validité des offres/propositions conformément aux dispositions de l'article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés.</i>
C ₂		<i>Absence de prorogation des délais de validité des offres/propositions par les soumissionnaires.</i>	<i>Au cas où les conditions l'exigent, veiller à demander par écrit aux soumissionnaires la prorogation des délais de validité des offres</i>
C ₃	Publication des avis d'attribution définitive	<i>Absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive</i>	<i>Veiller au respect scrupuleux de toutes les mesures de publicité prévues par le code des marchés publics.</i>
C ₅	Classement et archivage de la documentation sur les marchés	<i>Système d'archivage moyennement satisfaisant , mais susceptible d'amélioration</i>	<i>Adopter les modalités de classement des documents de marchés publics, prévues par le guide des audits des marchés publics (au paragraphe 2 du chapitre 1, à partir de la page 31).</i>
C ₆		<i>Processus de dématérialisation à l'étape primitive</i>	<i>Veiller à l'archivage électronique de la documentation liée aux différentes phases de passation et d'exécution des marchés publics.</i> <i>Veiller à doter la PRMP d'une salle pour l'archivage physique des documents de passation des marchés.</i> <i>Veiller également à la mise en place progressive de la dématérialisation totale des différentes phases de la passation des marchés.</i>

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ANTERIEURS

La mission de revue n'a pas eu accès au rapport d'audit des marchés des exercices précédents de la SONEB en vue de comparer les indicateurs de performance à ceux déterminés pour l'exercice 2020 objet de la présente revue.

9. PLAN D'ACTIONS DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Conformément aux termes de référence, nous avons établi ci-dessous un plan d'actions afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations à travers un chronogramme intégrant des indicateurs de réalisation et les responsabilités.

Tableau 11 : *Plan d'actions*

N° d'ordre	Points de contrôle	Constats généraux	Recommandations			Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre (RMO)
			Actions à entreprendre	A court terme (immédiat)	A moyen terme		
01	Approbation des marchés	<i>Approbation de certains marchés hors délai de validité des offres /propositions.</i>	<i>Veiller à l'approbation des marchés dans le délai de validité des offres/propositions conformément aux dispositions de l'article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés.</i>	*			PRMP
		<i>Absence de prorogation des délais de validité des offres/propositions par les soumissionnaires</i>	<i>Au cas où les conditions l'exigent, veiller à demander par écrit aux soumissionnaires la prorogation des délais de validité des offres</i>				
02	Publication des avis d'attribution définitive	<i>Absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive</i>	<i>Veiller au respect scrupuleux de toutes les mesures de publicité prévues par le code des marchés publics.</i>			Pourcentage des marchés publics dont les avis d'attribution provisoire et/ou définitive ont été publiés	PRMP

03	Classement et archivage de la documentation sur les marchés	Système d'archivage moyennement satisfaisant susceptible d'amélioration.	Adopter les modalités de classement des documents de marchés publics, prévues par le guide des audits des marchés publics (au paragraphe 2 du chapitre 1, à partir de la page 31).	*			PRMP
		Processus de dématérialisation à l'étape embryonnaire.	Veiller à l'archivage électronique de la documentation liée aux différentes phases de passation et d'exécution des marchés publics ; Veiller également à la mise en place progressive de la dématérialisation totale des différentes phases de la passation des marchés.		*		PRMP

10. CONCLUSION

L'audit des marchés publics permet de surveiller le système des marchés publics à travers l'évaluation de la performance de la commande publique. L'évaluation du système de passation et de contrôle des marchés publics de la SONEB montre globalement que des efforts sont consentis par les acteurs du système pour garantir dans la mesure du possible, le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Mais en dépit de cela, certains indicateurs méritent une attention particulière : **l'approbation de marchés hors délais de validité des offres, la non publication des PV d'attribution provisoire.**

Nous espérons que l'exploitation des conclusions de nos travaux pourra fortement contribuer à l'amélioration de la performance de la commande publique au niveau de l'autorité contractante.

11. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 2 : Liste des marchés sélectionnés

**Annexe 3 : Contre-observations (avis) de l'autorité contractante sur
l'avant-projet du rapport provisoire**

Annexe 4 : Outils de mission

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Fonctions
1	MEHOU B. M. Hugues	Personne Responsable des Marchés Publics
2	DOSSOU-YOVO Modeste	S-PRMP
3	ALOFA Jérôme Charles	CCMP

Annexe 2 : Liste des marchés sélectionnés

N° d'Ordre	N° Marché / Mode de passation	Mode de Passation	Nombre de pièces attendues (A)	Nombre de pièces obtenues (B)	% d'exhaustivité (B/A) = P	% d'incomplétude (1-P)
1	Contrat n°158/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DA AG/S-PRMP relatif aux Travaux de réhabilitation du bâtiment abritant la division de Djidja et Gobe à Save au profit de la SONEB Lot 1 : Construction d'un plan du mur de la stations d'eau de Gobe	DC	19	18	95%	5%
2	Travaux de réhabilitation du bâtiment abritant la division de Djidja et Gobe à Save au profit de la SONEB Lot 2 : Réhabilitation du bâtiment abritant la division de Djidja Contrat n°160/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DA AG/S-PRMP DU 20/11/2020	DC	19	18	95%	5%
3	Sélection d'un cabinet charge de conduire les processus de recrutement au profit de la soneb	DC	19	17	89%	11%
4	Acquisition de matériels pour la visioconférence au profit des directeurs départementaux	DC	19	16	84%	16%
5	Acquisition de matériels accessoires pour la réalisation de branchement principaux et additionnels au profit de la Soneb contrat n 018/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAA G/CCMP/S-PRMP DU 05/02/2020	DC	19	18	95%	5%
6	Entretien et réparation des climatiseurs au profit de la SONEB LOT 1 contrat n 0186/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DA AG/S-PRMP DU 30/12/2020	DC	19	18	95%	5%
7	Entretien et réparation des climatiseurs au profit de la SONEB LOT 2 contrat n 001/21/SONEB/DG/PRMP/DF/DAA G/S-PRMP DU 15/01/2021	DC	19	15	79%	21%
8	TRAVAUX DE REFECTION DU GUICHET DE LA DIVISION DE SAKETE ET DE L'AGENCE DE KANDI LOT 1 contrat n 070/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAA G/S-PRMP DU 06/05/2020	DC	19	19	100%	0%

N° d'Ordre	N° Marché / Mode de passation	Mode de Passation	Nombre de pièces attendues (A)	Nombre de pièces obtenues (B)	% d'exhaustivité (B/A) = P	% d'incomplétude (1-P)
9	PROJET DE RENFORCEMENT SU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE PARAKOU ET ENVIRONS	ED	10	9	90%	10%
10	REALISATION DES TRAVAUX DE REPRISE D'UN PLAN DU MUR DE L'USINE D'EAU DE VEDOKO ET DE L'AMENAGEMENT DU BATIMENT DE LA STATION D'EAU DE DOGBO-Abomey au profit de la SONEB (LOT 1 ET LOT 2) contrat n139/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAG/CCMP/S-PRMP DU 13/10/2020	DC	19	14	74%	26%
11	Prestations de certification a la norme ISO 9001 V 2018 Contrat n189/20/SONEB/DG/DF/PDQNI/ISO/CCMP/PRMP/S-PRMP DU 31/12/2020	ED	19	19	100%	0%
12	Acquisition de matériels électriques et électromécaniques pour les stations d'eau de Vedoko et de Godomey en mesure d'urgence	ED	19	19	100%	0%
13	Réalisation des études d'avant-projet détaillées et d'impact environnemental et social du projet d'alimentation en eau de la zone économique spéciale de glo-djigbe	ED	19	18	95%	5%
14	Fournitures, déploiement centralise et configuration de solution de sécurité Kaspersky Endpoint for Business au profit de la SONEB	DRP	23	19	83%	17%
15	Entretien du barrage d'Okpara à Parakou	DRP	23	23	100%	0%
16	Acquisition de fournitures de bureau au profit de la soneb lot 2 contrat n 080/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DAAAG/CCMP/S-PRMP DU 13/06/2020	DRP	23	21	91%	9%
17	Entretien et nettoyage de l'atelier central à Akpakpa, garage central et station d'eau de Godomey (LOT 1) Contrat N°063/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CMP/DAAG/S-PRMP DU 06/05/2020	DRP	23	23	100%	0%

N° d'Ordre	N° Marché / Mode de passation	Mode de Passation	Nombre de pièces attendues (A)	Nombre de pièces obtenues (B)	% d'exhaustivité (B/A) = P	% d'incomplétude (1-P)
18	Entretien et nettoyage de l'usine d'eau de Ouando, agence de Pobe et agence de Catchi (LOT 2) Contrat n° 064/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/DAAG/S-PRMP DU 06/05/2020	DRP	23	23	100%	0%
19	Analyse biomédicales au profit du personnel de la direction générale, de la direction départementale atlantiques de la direction générale, de la direction départementale atlantique-littoral et de la direction départementale zou-collines (LOT 1) Contrat n° 153/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/DAAG/S-PRMP DU 10/11/2020	DRP	23	23	100%	0%
20	CONSULTATION OPHTAMOLOGIQUE ET FOND D'ŒIL DU PERSONNEL DE LA DIRECTION GENERALE ET DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE ATLANTIQUE-LITTORAL (LOT 4) Contrat n° 166/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/DAAG/S-PRMP DU 24/11/2020	DRP	23	21	91%	9%
21	Analyse biomédicales au profit du personnel de la direction départementale ATACORA-DONGA et BORGOU-ALIBORI (LOT 3) Contrat n° 173/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/DAAG/S-PRMP DU 04/12/2020	DRP	23	23	100%	0%
22	Analyse biomédicales au profit du personnel des directions départementale Ouémé-plateau et mono-couffo (LOT 2) Contrat n° 152/20/SONEB/DG/PRMP/DF/CCMP/DAAG/S-PRMP DU 10/11/2020	DRP	23	23	100%	0%
23	Acquisition de mobiliers de bureau au profit de la SONEB (LOT 1 : Mobiliers en bois massif)	DRP	23	21	91%	9%
24	Acquisition de mobiliers de bureau au profit de la SONEB (LOT 2 : Mobiliers importes)	DRP	23	22	96%	4%
25	Assistance au suivi du système de management de la qualité de la SONEB du Marché N°150/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 05 Novembre 2020	ED	10	9	90%	10%

N° d'Ordre	N° Marché / Mode de passation	Mode de Passation	Nombre de pièces attendues (A)	Nombre de pièces obtenues (B)	% d'exhaustivité (B/A) = P	% d'incomplétude (1-P)
26	Maintenance des installations de Sécurité incendie du Marché N°075/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 27 Mai 2020	ED	10	10	100%	0%
27	Maintenance et réparation des groupes électrogènes (Renouvellement) du Marché N°171/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 23 Décembre 2020	ED	10	10	100%	0%
28	Fourniture d'un accès Internet haut débit au profit de la SONEB du Marché N°050/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 10 Avril 2020 (Lot 1)	DRP	23	23	100%	0%
29	Assurance véhicule au Profit de la Soneb du Marché N°102 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 29 Juillet 2020	DRP	23	22	96%	4%
30	Réparation de transformateurs au profit de la SONEB du Marché N°123/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 01 Octobre 2020	DRP	23	21	91%	9%
31	Travaux de construction de regards pour les poteaux d'incendie dans le cadre du projet de réduction des pertes d'eau et d'amélioration de la viabilité des systèmes d'AEP des villes de Cotonou, Porto-Novo et leurs agglomérations du Marché N°55 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 24 Avril 2020	DRP	23	22	96%	4%
32	Acquisition de chemise des dossiers clients du Marché N°114 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 03 Septembre 2020	DRP	23	21	91%	9%
33	Acquisition de Matériel informatique au profil de la SONEB du Marché N°39 /20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 18 Février 2020	DRP	23	22	96%	4%
34	Acquisition de consommables informatiques au profit de la SONEB, DU MARCHE N°108/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 19/08/2020	AOO	23	22	96%	4%

N° d'Ordre	N° Marché / Mode de passation	Mode de Passation	Nombre de pièces attendues (A)	Nombre de pièces obtenues (B)	% d'exhaustivité (B/A) = P	% d'incomplétude (1-P)
35	Construction de la Direction Départementale Borgou Alibori, DU MARCHE N°0191/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 31/12/2020	AOO	23	21	91%	9%
36	Acquisition autres matériels d'outillages et caisses à outils au profit de la SONEB, DU MARCHE N°108/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 12/10/2020 Borgou Alibori, DU MARCHE N°0191/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 31/12/2020	AOO	23	22	96%	4%
37	Assurance Globale Dommage au profit de la SONEB, DU MARCHE N°087/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 23/12/2020	AOO	23	21	91%	9%
38	Acquisition de tuyaux PVC pour la réalisation et le dépannage de branchement principaux au profit de la SONEB, DU MARCHE N°183/20/SONEB/DG/PRMP/DF/DCMQ/CCMP/S-PRMP du 23/12/2020	AOO	23	22	96%	4%
39	Sélection de prestataires pour la réalisation des prestations de travaux neufs sur réseau d'eau, DU MARCHE N°0130/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 07/10/2020	AOO	23	20	87%	13%
40	ACQUISITION DE POMPE DE DOSAGE ,AGITATEURS BACS ET SOUFFLANTES ET ACCESSOIRES , DU MARCHE N°099/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 16/07/2020	AOO	23	21	91%	9%

N° d'Ordre	N° Marché / Mode de passation	Mode de Passation	Nombre de pièces attendues (A)	Nombre de pièces obtenues (B)	% d'exhaustivité (B/A) = P	% d'incomplétude (1-P)
41	REALISATION DES PRESTATIONS DE TRAVAUX NEUFS SUR RESEAU D'EAU (BRANCHEMENT ET EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE) AU PROFIT DE LA SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN , DU MARCHE N°130/20/SONEB/DG/PRMP/DF/D CMQ/CCMP/S-PRMP du 07/10/2020	AOO	23	21	91%	9%
Total/Taux global			843	789	94%	6%
Somme des pourcentages					3836%	264%
Nombre de marchés audités					41	41
aux moyen					94%	6%

Annexe 3 : Contre-observations (avis) de l'autorité contractante sur l'avant-projet du rapport provisoire

Suite à la séance de restitution ayant eu lieu le 25 août 2022, la mission a transmis la synthèse des constats d'audit à l'autorité contractante afin de recueillir ses contre observations. Un retour a été fait par l'autorité contractante après l'atelier de validation et a été intégré au point 5.6 du présent rapport



LISTE DE PRESENCE

Objet : Séance de restitution dans le cadre de l'audit des marchés publics de différentes autorités contractantes au titre de la gestion budgétaire 2020.

Autorité contractante : SONEB

Date : 25 / 08 / 2022

N° d'ordre	NOM ET PRENOMS	QUALITE	CONTACT	EMARGEMENT
01	MEHOU Hugues	DRMP	95869895	
02	ATOFA Jérôme Charles	elcc/DP	95429505	
03	AKANRO Arnaud	CDAT	95724622	
04	MIGAN Ramanou	CD/DF	97604743	
05	SAMANI Wadoud	33EM/PRMP	60607410	
06	DOSSEU-Yovo Nadège	S-PRMP	95869914	
07	CHABI GONNI Rosette	CIDFRC /DF	95605041	
08	ADANBE Martin	SSP/PRMP	95360020	
09	ASSO A. Amos	Auditeur	97027122	
10	GBENOUN Gohi	1'	97079857	

mail MEHOU: hmehou@sones-bj

agelmab@yahoo.fr

Annexe 4 : Outils de mission

Outil n° 1 : Tableaux statistiques des pièces nécessaires à la mission

APPEL D'OFFRES OUVERT	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Avis d'Appel d'Offres publié
2	Dossier d'Appel d'Offres
3	Avis de non objection de l'organe de contrôle concerné (DNCMP/CCMP) sur le DAO
4	Offres des soumissionnaires (originaux)
5	Acte de désignation des membres de la CPMP
6	Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
7	Procès-verbal d'ouverture des offres signé
8	Preuve de publication du procès-verbal d'ouverture
9	Rapport d'analyse et de synthèse
10	PV d'attribution provisoire signé
11	Avis de non objection de l'organe de contrôle et du Bailleur de fond (le cas échéant) pour les financements extérieurs, sur le PV d'attribution provisoire
12	Preuve de notification d'attribution provisoire
13	Preuve d'informations des soumissionnaires non retenus
14	Preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire
15	Preuve de transmission du projet de marché à l'organe de contrôle compétent pour examen juridique et technique (visa)
16	Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché
17	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
18	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
19	Preuve de transmission du marché à l'autorité appropatrice
20	Preuve de notification (remise) du marché signé et approuvé au titulaire
21	Preuve de publication de l'attribution définitive du marché
22	Actes de garanties et actes de levée de garanties, le cas échéant
23	Ordre de service
24	Différents PV de réception/bordereaux de livraisons
25	Factures
26	Attachements et décomptes (pour les marchés de travaux)
27	Mandats de paiement/Chèques/Ordre de virement

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Lettres d'invitation à soumissionner/avis de consultation publié
2	Dossier de DRP
3	Avis de non objection de la CCMP sur le projet de DRP
4	Offres des soumissionnaires (originaux)
5	Acte de désignation des membres du Comité de Passation des Marchés
6	Procès-verbal d'ouverture des offres signé
7	Rapport d'analyse et de synthèse
8	PV d'attribution provisoire signé
9	Avis de non objection de la CCMP et du Bailleur de fond (le cas échéant) pour les financements extérieurs, sur le PV d'attribution provisoire
10	Preuve de notification d'attribution provisoire
11	Preuve d'informations des soumissionnaires non retenus
12	Preuve de transmission du projet de marché à l'organe de contrôle compétent pour examen juridique et technique
13	Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché
14	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
15	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
16	Preuve de transmission du marché à l'autorité approbatrice
17	Preuve de notification (remise) du marché signé et approuvé au titulaire
18	Preuve de publication de l'attribution définitive du marché
19	Actes de garanties et actes de levée de garanties (le cas échéant)
20	Ordre de service de démarrage du marché
21	PV de réception / Bordereau de livraison
22	Factures
23	Preuves de paiement

DEMANDE DE COTATION	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Lettres d'invitation à soumissionner (au moins 3 soumissionnaires à consulter)
2	Dossier de Demande de Cotation
3 à 5	Offres des soumissionnaires (au moins 3 offres) _ Article 15, dernier alinéa, du Décret 2020-605 du 23/12/2020 ou du Décret n° 2018-227 du 13 juin 2018
6	Acte de désignation des membres du Comité de Passation des Marchés (facultatif)
7	Procès-verbal d'ouverture des offres signé
8	Rapport d'analyse et de synthèse
9	PV d'attribution provisoire signé
10	Preuve de notification d'attribution provisoire
11	Preuve d'informations des soumissionnaires non retenus
12	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
13	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
14	Preuve de notification (remise) du marché signé par la PRMP au titulaire
15	Actes de garanties et actes de levée de garanties (le cas échéant)
16	Ordre de service de démarrage du marché
17	PV de réception / Bordereau de livraison
18	Factures
19	Preuves de paiement

ENTENTE DIRECTE OU GRE A GRE	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Rapport spécial de la PRMP justificatif du recours à l'entente directe
2	Avis de non objection de la DNCMP sur l'utilisation de la procédure
3	DAC validé + Lettre d'invitation
4	Offres des soumissionnaires
5	Rapport d'analyse des offres/sauf cas de monopole
6	Avis de l'organe de contrôle sur le rapport d'analyse
7	Avis de la DNCMP et/ou de la CCMP sur le projet de marché
8	Marché signé et approuvé
9	Preuve de notification du contrat de marché au titulaire
10	Preuve de publication de l'attribution définitive
11	Ordre de service de démarrage
12	Preuve de réception du marché
13	Factures
14	Mandats de paiement/Ordre de virement/Avis de débit

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET + DEMANDE DE PROPOSITIONS	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Avis à manifestation d'intérêt publié
2	Réponses des candidats
3	Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêts
4	PV de présélection et liste restreinte des candidats présélectionnés
5	ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des manifestations d'intérêts
6	Preuve d'informations des candidats non présélectionnés
7	Lettres d'invitation à soumissionner
8	Demande de propositions validée (Bon à lancer)
9	Propositions (Technique et financière) des candidats
10	Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
11	Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse
12	PV d'ouverture des propositions techniques
13	PV d'évaluation des propositions techniques
14	ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des propositions techniques
15	Preuve d'information des candidats non qualifiés techniquement
16	PV d'ouverture des propositions financières
17	PV d'évaluation des propositions financières
18	ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des propositions financières
19	Preuve de notification d'attribution provisoire
20	PV de négociation, le cas échéant
21	Preuve d'information des candidats non retenus
22	Preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire
23	Preuve de transmission du projet de marché à l'organe de contrôle compétent pour examen juridique et technique
24	Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché
25	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
26	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
27	Preuve de transmission du marché signé à l'autorité approbatrice
28	Preuve de notification (remise) du marché signé et approuvé au titulaire
29	Preuve de publication de l'attribution définitive du marché
30	Preuves de service fait (rapports et livrables, attestation de service fait)
31	Factures
32	Preuves de paiement (mandats, ordre de virement, chèque, etc.)

REGIME DU SEUIL DE DISPENSE	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1 à 3	Preuve de consultation d' au moins 3 fournisseurs (proforma, lettre d'invitation, etc.) _ Article 4 du Décret N°2018-232 du 13/06/2018 & Décret 2020-599 du 23/12/2020
4	Rapport d'évaluation des offres (Comparaison des prix et choix du fournisseur)
5	Contrat/bon de commande dûment signé et enregistré
6	Bordereau de livraison/PV de réception/Attestation de service fait
7	Facture
8	Preuve de paiement

Outil n° 2 : Le guide de contrôle de conformité de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle

Capacité institutionnelle et organisationnelle de la PRMP

N°	Eléments à vérifier au niveau de l'unité de passation de marchés	Constats et Commentaires	Appréciation
1	Le secrétariat de la PRMP et la COE sont-ils installés et fonctionnels		
2	Existe-t-il un Personnel avec les qualifications requises au niveau du secrétariat de la PRMP et de la COE ?		
3	Existence de manuel de procédures		
5	Existe-il une documentation requise ?		
6	Tout le personnel est-il au courant de l'existence de cette documentation ?		
7	Existe-il un système d'archivage des documents, quelle est la qualité de ce système ?		
8	Existe-t-il une documentation de toutes les phases du processus de passation et de l'exécution des marchés ?		
9	Existe-t-il des rapports sur l'exécution de la passation des marchés (disponibilité, qualité, sécurité et exhaustivité) des rapports sur la passation de marchés		
11	Existe-t-il un dispositif de suivi de l'exécution des contrats ?		
14	Les marchés sont-ils enregistrés dans un registre spécial et numérotés au niveau du maître d'ouvrage ?		
15	Comment sont conservées les garanties ?		
16	Les fonctions de passation et contrôle des marchés sont-elles séparées		
	Appréciation globale		

Capacité et fonctionnalité de l'organe de contrôle

N°	Eléments vérifiés au niveau de l'unité de passation de marchés	Constats et Commentaires	Appréciation
1	La CCMP est-elle installée et fonctionnelle ?		
2	Existe-t-il un Personnel avec les qualifications requises au niveau de la CCMP conformément au Décret ?		
3	Avez-vous les moyens matériels pour l'exécution de la mission ?		
4	Délai moyen d'émission des avis sur les dossiers ?		
5	Existe-t-il des rapports d'activité sur l'exécution de la passation des marchés (disponibilité, qualité, sécurité et exhaustivité) ?		
	Appréciation globale		

Liste indicative des questions d'audit destinées aux différents organes de passation et de contrôle des marchés publics

Personne responsable des marchés publics	- Quelle est l'Identité de la personne responsable des marchés dans votre entité ? - Par quel acte avez-vous été désigné ? - Quelles sont vos fonctions en tant que PRMP dans le processus de passation des marchés publics dans votre entité ? - Quel est l'organe de tutelle de votre entité ? - Approuve-t-il systématiquement tous les marchés publics que vous signez ? - Existe-t-il un budget de l'exercice approuvé de votre entité ? - Existe-t-il un avis général de passation des marchés publics pour les exercices sous revue ? - Existe-t-il un plan de passation de marchés publics approuvé pour les exercices sous revue ? - Tous les marchés publics passés au cours de l'exercice ont-ils été prévus dans les plans prévisionnels annuels de passation de marchés ? - Les crédits budgétaires annuels ont-ils été disponibles avant le lancement de la procédure de passation des marchés ?
--	---

	- Est-ce qu'il existe un système d'archivage efficace des dossiers de marchés publics ? - Si oui, est-il aisé de retrouver facilement toutes les pièces relatives à la gestion (passation, exécution) d'un marché donné ? - Etc.
Commission de passation/Cellule de contrôle	- Quels sont les agents de cet organe pendant la période sous revue ? - Par quel acte ont-ils été désignés ? - Quel est le niveau de formation et d'expériences du chef de l'organe en matière de passation ou contrôle des marchés publics ? - Quelles sont les fonctions de votre organe dans le processus de passation des marchés publics de votre entité ? - Quels sont les moyens dont il dispose pour assumer diligemment ses fonctions ? - Pour chacun des modes de passation des marchés publics, respectez-vous les procédures prévues par le Code des Marchés publics notamment en matière de publicité, du contenu de de l'avis et dossier d'appel d'offres, d'évaluation et d'examen des offres, de publicité et de notification, d'approbation, etc. ? - Respectez-vous les délais à chacune des phases des procédures de passation conformément aux textes en vigueur ? - Aviez-vous requis l'avis de Direction Générale de contrôle des marchés publics sur tous les dossiers de passation des marchés publics, les procès-verbaux d'adjudication provisoire et la non objection sur les marchés négociés par entente directe ? - Les membres des organes ont-ils subi une formation relative aux procédures de passation des marchés publics au cours de ces deux dernières années ? - Aviez-vous communiqué à l'Agence de Régulation des Marchés Publics tous les rapports tels que prévus par les textes ? - Les responsables des projets sous tutelle communiquent-ils les informations relatives à la passation et à l'exécution de leurs marchés ? - Les documents relatifs aux procédures de passation sont-ils correctement et efficacement archivés ?

Outil n° 3 : Les fiches d'audit par mode de passation

EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES OUVERT

Date de la revue :
Nom de l'Autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché : Travaux ou Fournitures ou Services
Montant du Contrat :
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire du Marché :

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation ¹
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Le PPM est-il validé par la CCMP/DCMP ?		
Le PPM est-il publié ?		
Validation du DAO par le PTF (bailleur)	Date de réception : Date de validation : Durée de validation :	
Transmission du DAO à la CCMP/DDCMP/DNCMP	Lettre n°	
Date de réception du DAO par la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Etude et avis de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le DAO	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de réception : Date d'étude : Durée d'étude :	
BON A LANCER (BAL)	Date de transmission : Date de réception : Date du BAL : Durée :	
Dossier d'appel d'offres	Date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres : Date limite de dépôt des plis : Canaux de publication : <i>Qualité du dossier d'appel d'offres :</i>	
Délai accordé pour la soumission des offres		
Existence d'un registre de dépôt des plis	<i>Commentaires</i>	

Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre spécial de l'ARMP		
Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Arrêté/Note de service n° Noms et qualité des membres de la commission : <i>Commentaires</i>	
Ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Nombre de soumissionnaires ayant acquis le DAO : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres :	
Etablissement d'un PV d'ouverture des plis contresigné par les membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Existence d'un PV d'ouverture des offres signé par tous les membres de la COE ? : Les plis sont-ils paraphés par les membres de la COE ? : <i>Qualité du PV :</i>	
Etablissement d'un rapport d'analyse des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Evaluation des offres	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt : La fiche d'ouverture est-elle signée par tous les participants : Dates d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères du DAO : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) : Qualité du rapport d'évaluation : <i>Commentaires</i>	
Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin des évaluations		
Date de transmission du rapport d'évaluation des offres à la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Délai observé entre la date de fin d'évaluation et la date de transmission du rapport à la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Le rapport est-il approuvé par la CCMP/DDCMP/DNCMP ? : Date de réception : Date d'approbation :	
Délai d'approbation par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Durée d'approbation :	

Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par les PTF (bailleur)	Le rapport est-il approuvé par le PTF ? : Date de réception : Date d'approbation : Durée d'approbation :	
Délai observé par les PTF (bailleur) pour l'Avis de Non Objection (ANO)	Durée d'approbation :	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		
Examen juridique et technique du projet de marché par la CCMP/DDCMP/DNCMP	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRMP		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		
Date d'approbation du contrat		
Authentification du contrat	Date de réception : Date d'authentification : Durée d'authentification :	
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Date de notification du contrat au titulaire		
Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Enregistrement du contrat par le titulaire		
Contrat enregistré notifié avant le début d'exécution		
Qualité du contrat		

Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres et l'approbation du contrat)		
Ordre de service (OS) de démarrer les travaux/prestations	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS : Date de Début : Date de Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Prise d'avenant		
Commission de réception	Date et N° du bordereau ou du PV de réception Date : N° Preuve de mise en place de la commission : Composition de la commission : Observations :	
Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Date de réception : Facture : N° Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement/chèque : Date de paiement :	
Délai de paiement (Différence entre la date de réception de la facture et la date de paiement)		
Garanties	Est-elle une garantie d'offres ? : Est-elle une garantie de bonne exécution ? Est-elle une garantie d'avance de démarrage ? Sont-elles conformes aux modèles du DAO ?	
Le marché a-t-il fait l'objet de plaintes ?		
Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le contrat		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

1 Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES RESTREINT

Date de la revue :
Nom de l'Autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché : Travaux ou Fournitures ou Services
Montant du Contrat :
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire du Marché

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation 1
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Le PPM est-il validé par la CCMP/DCMP ?		
Le PPM est-il publié ?		
Justification de la procédure d'AOR	Le recours à la procédure d'AOR est-il justifié par la nature spécialisée des biens, travaux ou services à acquérir ? :	
Existence d'un rapport spécial de la PRMP motivant le recours à ce mode		
Nombre de candidats admis à concourir	Le nombre de candidats admis à soumissionner assure-t-il une concurrence réelle ?	
Autorisation de la CCMP/DDCMP/DNCMP de recourir à un AOR		
Validation du DAO par le PTF	Date de réception : Date de validation : Durée de validation :	
Etude et avis de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le DAO	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de réception : Date d'étude : Durée d'étude :	
BON A LANCER (BAL)	Date de transmission : Date de réception : Date du BAL : Durée :	

Dossier d'appel d'offres	Date de publication de l'AAO: Date limite de dépôt des plis : Canaux de publication : <i>Qualité du dossier d'appel d'offres</i>	
Délai accordé pour la soumission des offres		
Existence d'un registre de dépôt des plis	<i>Commentaires</i>	
Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre spécial de l'ARMP		
Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Arrêté/Note de service n° Noms et qualité des membres de la commission : <i>Commentaires</i>	
Ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Nombre de soumissionnaires ayant acquis le DAO : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres :	
Etablissement d'un PV d'ouverture des plis contresigné par les membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Etablissement d'un rapport d'analyse des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Evaluation des offres	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt ? : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants : Dates d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères du DAO : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) Qualité du rapport d'évaluation <i>Commentaires</i>	
Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin des évaluations		
Date de transmission du rapport d'évaluation des offres à la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Délai observé entre la date de fin d'évaluation et la date de transmission du rapport à la CCMP/DDCMP/DNCMP		

Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Le rapport est-il approuvé par la CCMP/DDCMP/DNCMP ? Date de réception : ... Date d'approbation :	
Délai d'approbation par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Durée d'approbation :	
Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par les PTF (bailleur)	Le rapport est-il approuvé par le PTF ? : Date de réception : Date d'approbation :	
Délai d'approbation par les PRF (bailleur)	Durée d'approbation :	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		
Examen juridique et technique du projet de marché par la CCMP/DDCMP/DNCMP	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé par la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRMP		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		
Date d'approbation du contrat		
Authentification du contrat	Date de réception : Date d'authentification : Durée d'authentification :	
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Date de notification du contrat au titulaire		
Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		

Enregistrement du contrat par le titulaire		
Contrat enregistré notifié avant le début d'exécution		
Qualité du contrat		
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat)		
Ordre de service (OS) de démarrer	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS Début : Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Prise d'avenant		
Commission de réception	Date et N° du bordereau ou du PV de réception. Date : N° Preuve de mise en place de la commission : Composition de la commission Observations :	
Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Date de réception : Facture : N° Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre date de réception et date de paiement :	
Garantie	Est-elle une garantie d'offres ? : Est-elle une garantie de bonne exécution ? Est-elle une garantie d'avance de démarrage ? Sont-elles conformes aux modèles du DAO ?	
Le marché a-t-il fait l'objet de plaintes ?		
Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le contrat		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR DEMANDE DE COTATION

Date de revue :	
Nom de l'Autorité Contractante	
Désignation et Numéro du Contrat :	Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché :	Montant du Contrat
Financement :	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché	

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation 1
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc.)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Qualité du dossier de demande de cotation (avec les spécifications techniques requises, les critères d'évaluation, validité des offres et les obligations auxquelles sont assujetties les parties)		
Est-ce que la demande de cotation est publiée ou adressée à des entreprises agréées ?	Date de publication de Demande de cotation : Canal de publication : Date limite de dépôt des plis :	
Existence d'une liste de fournisseurs/prestataires/entrepreneurs agréés au niveau de l'Autorité Contractante		
Mécanisme d'actualisation de la liste		
Délai accordé pour la soumission des cotations		
Existence d'un texte désignant les membres du Comité d'approvisionnement		

Ouverture des offres	Nombre de soumissionnaires ayant acquis ou reçu le dossier : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres : Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt des offres : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants ? <i>Qualité du PV d'ouverture :</i>	
Evaluation des offres	Date d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères de la Demande de Cotation ? : <i>Qualité du rapport d'évaluation :</i>	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		
Date d'approbation du contrat		
Qualité du marché		
Ordre de service (OS) de démarrer les travaux/prestations	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS : Date de Début : Date de Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat/bon de commande)		
Réception	Date et numéro du bordereau ou du PV de réception. Date : Numéro : Observations (Retard ou non) :	

Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Facture N° Date de réception : Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement/chèque : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre la date de réception et la date de paiement :	
Y a-t-il des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le Marché/Bon de commande	Commentaires :	
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX

Date de revue :
Nom de l'autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date d'approbation du marché :
Montant du Contrat :
Mode de Passation du marché : DRP
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire:

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation 1
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Qualité du dossier de demande de renseignement et de prix (avec les spécifications techniques requises, les critères d'évaluation, validité des offres et les obligations auxquelles sont assujetties les parties)	La revue de la DRP appelle de notre part les observations ci-après :	
Est-ce que la demande de renseignement et de prix est affichée ? (article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020)	Date de publication de Demande de Renseignement et Prix : Canal de publication : Date limite de dépôt des plis :	
Existence d'une liste de fournisseurs/prestataires/entrepreneurs agréés au niveau de l'Autorité Contractante		
Mécanisme d'actualisation de la liste		

Délai accordé pour la soumission (10 jours ouvrables à partir de la date d'affichage ; Article 15 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020)	- Date d'affichage/accusé de réception de la preuve d'affichage : - <i>date de dépôt des offres</i> : - <i>Délai accordé aux soumissionnaires</i> :																
Existence d'un texte désignant les membres du Comité d'ouverture et d'évaluation (Article 10 du décret N°2020-596 du 23 décembre 2020)																	
Régularité de la note de service par rapport à la nomination des membres de la COE (Article 10 du décret N°2020-596 du 23 décembre 2020)																	
Ouverture des offres	Nombre de soumissionnaires ayant reçu le dossier : Noms des soumissionnaires ayant présenté les offres et montant des offres : <table border="1"> <thead> <tr> <th>N ° d'ordre</th><th>Nom des soumissionnaires</th><th>Montant des offres</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>02</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>03</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>04</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt des offres : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants ? <i>Qualité du PV d'ouverture</i> :	N ° d'ordre	Nom des soumissionnaires	Montant des offres	01			02			03			04			
N ° d'ordre	Nom des soumissionnaires	Montant des offres															
01																	
02																	
03																	
04																	
Evaluation des offres	Date d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères de la Demande de Renseignement et de Prix ? : <i>Qualité du rapport d'évaluation</i> :																

Délai observé pour l'évaluation des offres techniques et financières et élaborer le rapport (Article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 10 jours ouvrables à compter de la date limite de dépôt des plis)	Date de dépôt des offres : Date de signature du rapport : Délai observé :	
Etude du rapport d'évaluation et transmission de l'avis à la PRMP (Article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 03 jours ouvrables à compter de la date de réception du rapport)	La revue de l'examen des PV de la cellule appelle de notre part les observations ci-après : Date de réception : Date d'étude de dossier : Délai observé :	
Existence d'un PV d'attribution provisoire		
Transmission du PV à la CCMP (article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 3 jours ouvrable à compter de la date de réception du rapport)	Date de signature du rapport d'évaluation : Délai observé pour la transmission :	
Notifications des résultats à l'attributaire (article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 1 jour ouvrable à compter de la date de réception de l'avis favorable de la CCMP)	Notification d'attribution du marché N/Réf: /	
Publication des résultats provisoire et élaboration de projet de marché (article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 10 jours calendaires après la publication des résultats d'attribution)		

Transmission à l'organe de contrôle compétent du projet de contrat pour examen juridique (1 jour ouvrables à compter de l'expiration du délai légal d'attente ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)		
Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché(3 jours ouvrable après la réception du dossier ;article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de réception du projet de marché : Date d'étude du dossier par la CCMP : Délai observé :	
Signature du marché par l'attributaire (3 jours ouvrables à compter de la réception du marché par l'attributaire ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de transmission du contrat par la PRMP à l'attributaire : Date de réception du contrat par l'attributaire Date de signature par l'attributaire : Délai observé :	
Signature du marché par la PRMP (2 jours ouvrables après la signature marché par l'attributaire ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de signature par l'attributaire : Date de signature par la PRMP : Délai observé :	
Visa du contrat et authentification par la CCMP (3 jours ouvrables après la réception du projet du marché ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de transmission du contrat par la PRMP : Date de signature par la CCMP : Délai observé :	
Transmission du projet du marché à l'autorité approbatrice par la CCMP (03 jours ouvrables après la réception du projet du marché pour approbation ; article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de transmission :	

Approbation du marché (05 jours ouvrables à compter de la date de réception du dossier par l'autorité approbatrice ; article 6 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de réception par l'autorité approbatrice : Date d'approbation du marché : Délai observé :	
Le marché a-t-il été approuvé dans le délai de validité des offres ? (article 16 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020)	Date de dépôt des offres : Délai de validité des offres : Date d'expiration des offres : Date d'approbation du marché : Conclusion :	
Notification de l'approbation du marché au titulaire (02 jours calendaires à compter de la date de transmission du marché à la PRMP ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de transmission par la CCMP à la PRMP : Date de notification : Délai observé :	
Elaboration et transmission de l'avis d'attribution définitive (10 jours calendaires après l'entrée en vigueur du marché à ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date d'entrée en vigueur du marché : Date d'élaboration et de transmission de l'avis : Délai observé :	
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus (article 3 du décret N 2018-228 du 13 juin 20218)	(Sans délai) Date de signature par l'attributaire : Date de restitution de la garantie : Délai observé	
Qualité du marché		
Ordre de service (OS) de démarrer les travaux/prestations	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS : Date de Début : Date de Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat/bon de commande)	Date de publication : Date d'approbation : Délai observé :	

Réception	Existe-t-il un PV de réception : Date du PV : Délai de livraison : Délai observé : Observations (Retard ou non) :	
Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Facture N° Date de réception : Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement/chèque : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre la date de réception et la date de paiement :	
Y a-t-il des plaintes		
Indiquer les réserves Éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le Marché/Bon de commande	Commentaires :	
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR ENTENTE DIRECTE

Date de la revue :
Nom de l'Autorité contractante
Désignation et Numéro du Contrat :
Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché : Travaux ou Fournitures ou Services
Montant du Contrat :
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire du Marché :

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation ¹
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc.)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Le PPM est-il validé par la CCMP/DNCMP ?		
Le PPM est-il publié ?		
Le recours à la procédure de gré à gré est-il justifié ?		
Existence d'un rapport spécial de la PRMP motivant le recours à ce mode		
Autorisation de la DNCMP de recourir à ce mode		
Etude et avis de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le DAO	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de réception : Date d'étude : Durée d'étude :	
BON A LANCER (BAL)	Date de transmission : Date de réception : Date du BAL : Durée :	
Mise en concurrence d'au moins trois (03) candidats susceptibles d'exécuter le marché. Si non, justifiez		

Acceptation des soumissionnaires de se soumettre au contrôle de prix spécifique pendant l'exécution du contrat		
Délai accordé pour la soumission des offres		
Existence d'un registre de dépôt des plis	<i>Commentaires</i>	
Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre spécial de l'ARMP		
Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Arrêté/Note de service n° Noms et qualité des membres de la commission <i>Commentaires</i>	
Ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Nombre de soumissionnaires ayant reçu le DAO : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres	
Etablissement d'un PV d'ouverture des plis contresigné par les membres de la COE		
Elaboration d'un rapport d'analyse des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Evaluation des offres	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt ? : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants : Dates d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères du dossier : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) Qualité du rapport d'évaluation <i>Commentaires</i>	
Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin des évaluations		
Date de transmission du rapport d'évaluation des offres au CCMP/DDCMP/DNCMP		

Délai observé entre la date de fin d'évaluation et la date de transmission du rapport au CCMP/DDCMP/DNCMP		
Approbation du PV d'ouverture, du rapport d'analyse et du PV d'attribution	Le rapport est-il approuvé par le PTF ? Date de réception :... Date d'approbation : Durée d'approbation : Le rapport est-il approuvé par la CCMP/DDCMP/DNCMP ? Date de réception : Date d'approbation : Durée d'approbation :	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		
Examen juridique et technique du projet de marché par la CCMP/DDCMP/DNCMP	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRMP		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		
Date d'approbation du contrat		
Authentification du contrat	Date de réception : Date d'authentification : Durée d'authentification :	
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Date de notification du contrat au titulaire		

Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Enregistrement du marché par le titulaire		
Contrat enregistré notifié avant le début d'exécution		
Qualité du contrat		
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat)		
Ordre de service (OS) de démarrer	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS Début : Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Prise d'avenant		
Commission de réception	Date et N° du bordereau ou du PV de réception. Date : N° Preuve de mise en place de la commission : Composition de la commission Observations :	
Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Date de réception : Facture : N° Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre date de réception et date de paiement :	
Garantie	Est-elle une garantie d'offres ? : Est-elle une garantie de bonne exécution ? Est-elle une garantie d'avance de démarrage ? Sont-elles conformes aux modèles du DAO ?	
Le marché a-t-il fait l'objet de plaintes ?		

Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le contrat		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

EXAMEN DES MARCHES DE PRESTATION INTELLECTUELLE

Date de revue :
Nom de l'autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date d'approbation du marché :
Montant du Contrat :
Mode de Passation du marché :
Financement :
Nom et Adresse du Consultant :

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et commentaires	Notation 1
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc.)		
Le Contrat est-il contenu dans le PPM		
Le PPM a-t-il été communiqué à la CCMP/DDCMP/DNCMP ?		
Le PPM a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?		
Revue des TDR par le PTF (bailleur)	Date de réception : Date d'approbation : Durée d'approbation :	
L'AMI a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?	Date de réception : Date d'approbation : Délai de validation :	
Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)	Date de publication de l'avis à manifestation d'intérêt : Date limite de dépôt des Manifestations d'Intérêt (MI) : Journaux de publication :	
Délai de soumission des manifestations d'intérêt (MI)		
Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre de l'ARMP		
Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) pour l'ouverture des MI	Arrêté/Note de service de mise en place de la commission : Nom et qualité des membres de la commission :	

Délai de convocation des membres de la COE	Les membres de la CMP ont-ils été convoqués dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date d'ouverture des plis ? Date de la convocation : Date d'ouverture des plis : Délai observé :	
Ouverture des plis des MI	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt ? :	
Etablissement d'un PV de la séance d'ouverture des plis contresigné par les membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Etablissement d'un rapport d'analyse des MI par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Dates d'évaluation des MI : L'évaluation est-elle basée sur les critères de l'AMI ? : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) : Nombre de consultants présélectionnés : Composition de la liste restreinte et provenance : Qualité du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt :	
Le rapport des MI a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
Information par l'AC des candidats non présélectionnés	Lettre n°...	
Validation du rapport d'évaluation des MI + Demande de propositions par les PTF (bailleur)	Date de transmission : Date de réception : Date d'approbation : Délai d'approbation :	
Qualité de la Demande de Propositions (DP)		
Délai accordé pour la soumission des propositions (technique et financière)	Date de transmission de la lettre d'invitation aux consultants : Date de dépôt des Propositions : Délai accordé :	
Enregistrement des plis (Propositions technique et financière) par ordre d'arrivée dans le registre de l'ARMP		
Ouverture des propositions techniques par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt : Qualité du PV d'ouverture :	

Evaluation des propositions techniques (PT) par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Dates d'évaluation des PT : L'évaluation est-elle basée sur les critères de la DP : Nombre de consultants qualifiés : Composition de la liste des consultants qualifiés et provenance : Qualité du rapport d'évaluation des propositions techniques :	
Le rapport des PT a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
Validation du rapport d'évaluation des propositions techniques par les PTF (bailleur)	Date de réception : Date d'approbation :	
Délai d'approbation du rapport d'évaluation des PT par les PTF (bailleur)		
Annonce de la date et de l'heure d'ouverture des propositions financières aux consultants ayant obtenu la note technique minimum requise	Lettre n°...	
Annonce des notes obtenues aux Consultants non retenus	Lettre n°...	
Ouverture des propositions financières par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date annoncée ? : Qualité du PV d'ouverture : Le PV d'ouverture des PF est-elle transmise aux consultants ? :	
Transmission du PV d'ouverture des propositions financières aux consultants et aux PTF (bailleur)	Date de transmission aux consultants : Date de transmission aux PTF (bailleur)	
Evaluation combinée des propositions financières et techniques par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Dates d'évaluation des PF :	
Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin de l'évaluation combinée		
Invitation du Consultant retenu à la séance de négociation	Lettre n°...	
Négociation du contrat	Date de la négociation : Qui sont ceux ont participé à la négociation ? : Existe-t-il un PV de négociation ? <i>Qualité de la négociation et du PV de négociation :</i>	

ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le PV de négociation et le projet de contrat	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
ANO des PTF sur le PV de négociation et le projet de contrat	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
Notification d'attribution provisoire		
Notification de rejet des propositions et les motifs du rejet aux candidats non retenus		
Publication du PV d'attribution provisoire		
Examen juridique et technique du projet de contrat par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRM		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRM		
Date d'approbation du contrat		
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Date de notification du contrat au titulaire		
Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Enregistrement du marché par le titulaire		
Revue du contrat		
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat)		

Retour des propositions financières non ouvertes aux consultants non retenus		
Assurance		
Existence d'avenant au contrat		
Approbation du service fait	Les rapports sont-ils déposés ? : Date de soumission des rapports : Date de validation des rapports : Le délai de validation est-il respecté ? : <i>Commentaires :</i>	
Respect du délai d'exécution du contrat		
Paieement	Références de la facture : Date de réception de la facture : Date d'émission du mandat/Ordre de virement : Date de paiement : Est-elle une garantie de remboursement de l'avance de démarrage ? :	
Durée du paiement (délai entre la date de réception de la facture et la date de paiement)		
Le contrat a-t-il fait l'objet de plainte ?		
Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

Outil n° 4 : Le guide d'audit des marchés publics

Voir le guide d'audit élaboré et édité dans le cadre du devis-programme de croisière 2019-2020 de l'Unité de Gestion et de la Réforme du système de gestion des finances publiques (UGR) financé par l'Union Européenne et mise à disposition par l'ARMP.

Outil n° 5 : Le guide de contrôle de la matérialité physique
(Cf rapport audit de matérialité)

Outil n° 6 : Le modèle de fiche de restitution

RESTITUTION DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS COMMANDITE PAR L'ARMP – EXERCICE 2020

AUTORITE CONTRACTANTE :

OBSERVATIONS SUR LES MARCHES PASSES ET ECHANTILLONS

Au total, pour l'exercice 2020,marchés ont été sélectionnés et audités. Cet échantillon concerne notamment :

- marchés de travaux
- marchés de fournitures et
- marchés de prestations intellectuelles

Le point des observations par marché échantillonné se présente comme suit :

Date de revue :		
Nom de l'autorité contractante :		
Désignation et Numéro du Contrat :		
Date d'approbation du marché :		
Montant du Contrat :		
Nature du marché:		
Mode de Passation du marché :		
Financement :		
Nom et Adresse du Titulaire:		
Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE		
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES		
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES		
QUALITE DU MARCHÉ		
QUALITE DE L'AVENANT		
QUALITE DE L'ARCHIVAGE		
INSUFFISANCES RELEVÉES		
APPRECIATION GLOBALE		

